



LE DEVOIR

Le rapport annuel et la politique d'information
Cahier B

www.ledevoir.com

LE DEVOIR

VOL. XCVI N° 115

LE MERCREDI 25 MAI 2005

87c + TAXES = 1\$

Nathalie Simard sort de l'ombre

La chanteuse fut la principale victime de Guy Cloutier

CLAIRANDRÉE CAUCHY

Le nom qui faisait l'objet de multiples rumeurs depuis le début du procès contre Guy Cloutier peut maintenant être révélé au grand jour: Nathalie Simard a été victime d'agressions sexuelles de



Nathalie Simard

la part de son ancien imprésario. La femme a demandé, et obtenu, hier la levée de l'ordonnance de non-publication qui empêchait les médias de dévoiler son identité.

Escortée de ses avocats, la femme qui a eu le courage de dénoncer les agressions commises pendant sept ans par celui qui avait lancé sa carrière a demandé hier au juge Maurice Laramée que le secret qui entoure son identité puisse être levé.

Une ordonnance de non-publication demeure cependant toujours en vigueur pour ce qui est de l'identité de la deuxième victime de Guy Cloutier.

Pour Nathalie Simard, qui a entrepris une thérapie lorsque sa fille a atteint l'âge qu'elle avait au moment des premiers atouchements — 11 ans —, la levée de l'ordonnance lui permettra de «partager sa triste expérience avec le public» et l'aidera dans sa démarche thérapeutique.

Elle accordera demain soir une entrevue exclusive au réseau TVA, qui a accepté de verser en échange une somme de 100 000 \$ à la Fondation Nathalie Simard — en voie d'être créée —, dont la mission sera de venir en aide aux victimes de pédophilie. En racontant son expérience, elle souhaite ainsi aider d'autres personnes qui doivent surmonter, comme elle, ce type d'épreuve.

VOIR PAGE A 8: SIMARD

Commandites: de mal en pis

■ Le programme a finalement coûté 332 millions aux contribuables
■ Le PLC-Q aurait touché 2,6 millions des agences



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Les jurisscomptables de la firme Kroll, Lindquist, Avey ont déposé hier devant la commission Gomery la montagne de documents de leur rapport d'enquête.

BRIAN MYLES

Le scandale est encore plus grand que ne l'a cru le grand public. Le programme des commandites a coûté 332 millions de dollars aux contribuables canadiens, et non pas 255 millions comme l'avait révélé la vérificatrice générale.

Après avoir épluché 28 millions de pages de documents répartis dans 7000 boîtes, les jurisscomptables de la firme Kroll, Lindquist, Avey ont déposé hier leur volumineux rapport d'enquête devant la commission Gomery. De cette mer de chiffres se dégage un constat troublant: l'abîme des commandites atteint des profondeurs insoupçonnées. Le gouvernement fédéral avait

prévu pour ce programme de visibilité une enveloppe de 355 millions de dollars, de laquelle 332 millions ont été dépensés. A cette somme s'ajoute 1,1 milliard en activités de publicité, et non pas 793 millions comme l'avait évalué la vérificatrice générale. L'écart provient du fait que l'examen de Kroll porte sur six années supplémentaires. Même si le programme a vu le jour en 1996, Kroll a constaté que des fonds publics ont financé des activités de commandites dès 1994. La firme a complété en outre le travail que la vérificatrice générale n'a pas été en mesure d'accomplir pour la période de 2000 à 2004.

L'analyse de Kroll confirme d'ailleurs, à quelques détails près, la justesse des enquêtes initiales

ménées par Sheila Fraser et son équipe, qui constituent la genèse du scandale des commandites. De 1994 à 2003, des contrats de commandite d'une valeur de 305 millions ont été confiés aux agences de publicité (le reste a été géré à l'interne).

Le gouvernement a payé 20

millions en placement média, 140 millions en commandites, 23 millions en commissions aux agences et 123 millions en frais de production et honoraires professionnels. Dit autrement, 46 % des budgets sont allés en commandite, et 54 % en frais de toutes sortes. Les irrégularités ne manquent

pas: facturation pour des heures non travaillées, réclamation d'une commission de 17,65 % sur le boulot confié à des sociétés apparentées et des filiales, imposition de

VOIR PAGE A 8: COMMANDITES

■ Autres textes en page A 3

Des énormités relevées par Kroll

BRIAN MYLES

Au plus profond d'un océan de chiffres paradoxalement arides reposaient quelques énormités dans le rapport des jurisscomptables de Kroll, Lindquist Avey. *Le Devoir* en a repêché quelques-unes, sans égard à leur

valeur, pour le simple luxe de les contempler.

■ Le ministère des Travaux publics a réalisé plusieurs concours de sélection d'agences au fil des ans, l'évaluation donnant lieu à des résultats étonnants. En 1997, dix agences ont été retenues. En mai 2001, cinq

agences encore se partageaient le gâteau. Le commissaire John Gomery s'est étonné à plusieurs reprises au cours des dernières semaines de ces concours où il n'y avait que des gagnants, et pas de perdants.

VOIR PAGE A 8: ÉNORMITÉS



REUTERS

ACTUALITÉS

Yves Séguin tire un trait sur la vie politique et retourne au secteur bancaire

■ À lire en page A 2

INDEX

7-78313-00066	5
Annonces.....	C 5
Avis publics.....	C 6
Bourse.....	C 2
Carrières.....	C 4
Culture.....	C 8
Décès.....	C 5
Économie.....	C 1
Éditorial.....	A 6
Idées.....	A 7
Météo.....	C 6
Monde.....	A 5
Mots croisés.....	C 6
Sports.....	C 6
Télévision.....	C 7

Festival de théâtre des Amériques

Place à l'audace, place à la provocation!

Une vingtaine de spectacles répartis sur deux semaines dans une dizaine de salles différentes, des débats, des rencontres, même du cinéma: le onzième Festival de théâtre des Amériques s'amorce ce soir à l'Usine C.

MICHEL BÉLAIR

C'est le Festival de théâtre des Amériques (FTA) de Marie-Hélène Falcon qui inaugure cette année la saison des grands festivals de l'été. Heureusement... Avec ce presque coup de force de l'empire Spectra qui vient d'ébranler le petit monde des festivals, avec cette frilosité qui marque encore les rapports dans le «beau milieu», avec ces températures d'automne aussi, qui nous collent aux basques à deux pas de l'été, plusieurs sentent le besoin de se tremper l'âme ailleurs et l'arrivée du FTA prend des allures de réchauffement inespéré...

D'autant plus que le grand rendez-vous théâtral a pris l'habitude de nous ramener, tous les deux ans, des surprises auxquelles personne ne s'attend tout à fait. Dès ce soir donc, à 20h à l'Usine C, place à l'audace, place à la provocation aussi: le train démarre avec *Nous étions assis sur le*

rivage du monde de José Pliya, mis en scène par Denis Marleau.

Un théâtre «social et politique»

Il peut sembler «convenu» de parler d'audace et de provocation le jour de l'ouverture d'un festival, mais voilà précisément ce que Marie-Hélène Falcon s'entête à rechercher d'une édition du FTA à l'autre: la surprise et l'innovation. Cette année, par exemple, elle propose un volet où l'on pourra voir trois compagnies du Moyen-Orient mettre en scène un théâtre «social et politique» dans un langage où la vidéo joue un grand rôle: *The Room*, de la vidéaste égyptienne Amal El Kenawy (Prospero, du 26 au 29 mai); *Biokhraphia*, de Lina Saneh, et *Looking for a Missing Employee*, de son complice Rabi Mroué, des artistes libanais (Prospero, du 31 mai au 3 juin et du 1^{er} au 4 juin); et *Dance on Glasses* (Prospero, du 6 au 8 juin), d'Amir Reza Koohestani, qui incarne

VOIR PAGE A 8: AUDACE



AGENCE ENGUERAND BERNARD

Une scène de *Si ce n'est toi*, une pièce d'Edward Bond présentée du 2 au 5 juin à l'Espace Go dans le cadre du FTA.

• LES ACTUALITÉS •

Yves Séguin quitte la politique

JOCELYNE RICHER

Québec — Le président de l'Assemblée nationale, Michel Bissonnet, annoncera d'ici la fin de la semaine — vraisemblablement demain — que le député d'Outremont et ex-ministre des Finances, Yves Séguin, tire un trait sur sa carrière politique, selon ce qu'a appris la Presse canadienne hier.

M. Séguin devrait annoncer d'ici quelques semaines qu'il retourne au secteur bancaire, en s'associant à une grande institution financière. De 1998 à 2001, il avait été un des vice-présidents de la Banque de Montréal.

«On est tout ou rien. Moi, je ne suis jamais à moitié. Alors, comme je sais à l'avance que je ne peux pas être tout, j'aime mieux me retirer», a-t-il déclaré hier, lors d'un entretien téléphonique, alors qu'il s'appretait à transmettre sa lettre au président de l'Assemblée nationale.

Même s'il quitte son siège de député d'Outremont, il ne compte pas s'exclure totalement du débat public, prévoyant accepter les invitations des médias pour commenter l'actualité, surtout lorsqu'il sera

question de déséquilibre fiscal, son sujet de prédilection. Il projette même d'écrire un livre sur le sujet pour approfondir la question.

M. Séguin, qui a perdu son poste de ministre des Finances lors du remaniement du 18 février, ne sera pas présent en Chambre pour annoncer son départ, préférant ne pas faire de déclaration ni s'expliquer publiquement sur sa démission. Il n'a d'ailleurs pas mis les pieds à l'Assemblée nationale depuis le remaniement de février, ni participé à aucune réunion du caucus des députés libéraux. Se présenter au Salon bleu, «ce serait comme me donner en spectacle. Je ne veux pas y accorder trop d'importance», a-t-il ajouté, disant craindre que sa présence à Québec soit interprétée comme une intention de revenir un jour en politique.

Pas d'amertume

Depuis trois mois, il dit avoir été approché par tous les partis politiques, tant ceux du Québec que d'Ottawa, et il a décliné toutes les offres. Il estime qu'il est temps de passer à autre chose et tire un trait définitif sur la vie politique.

À 54 ans, il dit tourner la page sans amertume, sans regret et sans esprit revenchard envers le gouvernement ou le premier ministre Jean Charest, qui en avait fait un de ses candidats-vedettes au printemps 2003. «Je pense avoir fait une contribution et je me retire sans rien demander. Je ne reproche rien et je ne demande rien. Je pense que j'ai fait ce que je pouvais et je me retire», dit-il, visiblement serein.

Le fait d'avoir frôlé la mort à l'automne 2001 — il avait contracté la bactérie manges-chair et les médecins l'avaient condamné — l'a amené à revoir son échelle de valeurs et a pesé dans sa décision de quitter la politique. «La vie vaut la peine d'être vécue dans ce qu'elle a de meilleur», dit-il, en détournant le regard de tout règlement de comptes.

Tout au plus dit-il trouver que son successeur, Michel Audet, s'est montré timoré jusqu'à maintenant dans le dossier du déséquilibre fiscal. «Je n'ai pas vu d'abus de son côté. Il n'a pas abusé de ce qu'il a pu exercer en terme de discussions et de pres-

sions à l'égard du gouvernement fédéral», a-t-il dit.

Il assure que de toute façon il aurait quitté la vie politique à la fin du présent mandat. «Mon intention au départ [en 2003] était de faire un mandat et de bien le faire, le mieux possible. Je ne cherchais pas à me prolonger en politique. Mais la question s'est résolue d'elle-même», dit-il, en ajoutant que, si c'était à refaire, il referait exactement la même chose.

Parallèlement à son retour dans le milieu financier, il pourrait aussi accepter une charge de cours dans une université. Encore là, il souhaiterait partager ses vues avec des étudiants sur le déséquilibre fiscal.

Avocat et fiscaliste de formation, M. Séguin avait été député une première fois entre 1985 et 1990. Il avait été ministre du Revenu, puis du Travail, dans le cabinet de Robert Bourassa. Sa démission signifie qu'une élection partielle devra être tenue d'ici la fin de l'année dans la circonscription d'Outremont.

Presse canadienne



Yves Séguin

EN BREF

Le PC remettra les enregistrements à la GRC

Ottawa — Le Parti conservateur remettra les enregistrements de différentes conversations entre le député conservateur Gurmant Grewal et deux libéraux haut placés, le ministre de la Santé Ujjal Dosanjh et Tim Murphy, chef de cabinet du premier ministre Paul Martin, à la Gendarmerie royale du Canada, a affirmé une source anonyme, hier. Ces enregistrements — qui donnent un aperçu du maquignonnage politique — ont déjà suscité la controverse, mais seulement des bribes en ont été rendues publiques. Ils ajoutent des éléments révélateurs au sujet des affrontements libéraux-conservateurs ayant entouré le vote sur le budget à la Chambre des communes, la semaine dernière. La GRC dit avoir reçu une lettre du Bloc québécois réclamant la tenue d'une enquête, et a ajouté qu'elle examinait cette question hier. Dans sa lettre, le leader bloquiste Gilles Duceppe demande si les conversations contenaient aux dispositions du Code criminel sur la corruption. — PC

Place à C.R.A.Z.Y.



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

C'ÉTAIT soir de première hier à l'Impérial, où la folle équipe de C.R.A.Z.Y. a défilé sur le tapis rouge. Le film, qui a reçu jusqu'ici un concert d'éloges, fait ses débuts en salle vendredi. Sur notre photo: Émile Vallée, Michel Côté, Danielle Proulx, Marc-André Grondin et Pierre-Luc Brillant.

Québec tient les CPE responsables de leurs déficits

JOCELYNE RICHER

Québec — La ministre de la Famille, Carole Thérberge, tient les centres de la petite enfance (CPE) pour responsables de leurs problèmes financiers.

Pas moins du tiers d'entre eux seraient mal gérés, selon elle. Et c'est ce qui explique qu'un fort pourcentage des garderies publiques sont confrontées à une situation de déficit.

Par conséquent, Québec refuse de s'engager à leur verser les 40 millions de dollars jugés nécessaires par les CPE pour combler un manque à gagner prévu pour l'exercice 2005-06, en vue de couvrir l'augmentation des coûts.

Lors de la commission parlementaire chargée d'étudier les crédits de son ministère, la ministre Carole Thérberge a reconnu que le réseau des CPE avait besoin de 104 millions pour parachever le développement des places manquantes, financer pleinement celles créées l'an dernier et assumer les augmentations de salaire prévues dans les conventions. Or le livre des crédits ne prévoit que 64 millions supplémentaires pour les CPE. Ce faisant, la ministre accréditait le chiffre de

40 millions en compressions avancé la semaine dernière par l'Association québécoise des centres de la petite enfance (AQCPPE).

Revoir le modèle

Pour boucler leur budget, la ministre demande aux directions des garderies publiques déficitaires de revoir leur modèle de gestion et de prendre modèle sur ceux qui réussissent à boucler leur année avec un surplus.

«Ils doivent s'ouvrir à faire les choses différemment, a-t-elle ajouté lors d'un point de presse, hier, en marge de l'étude des crédits de son ministère. Si on ne revoit pas ces façons de faire, ce service-là n'existera pas à long terme.»

Mme Thérberge rappelle que les services de garde grugent 1,5 milliard dans le budget du Québec. «Je pense qu'on est en droit de demander de la collaboration», dit-elle.

Elle nie par ailleurs que des garderies en sont réduites à éliminer la collation des enfants pour joindre les deux bouts, comme l'ont affirmé certains.

Mme Thérberge a expliqué lors d'un point de presse que les budgets ont augmenté chaque année et que les «compressions» anti-

ciées étaient en fait «une diminution de l'augmentation» des subventions accordées.

Mais, selon le député péquiste Camil Bouchard, porte-parole de l'opposition sur les questions de famille, la ministre devrait s'excuser pour ses propos à l'endroit de l'AQCPPE. Il calcule que le nombre de CPE ayant terminé l'année 2003-04 en déficit a augmenté de 59 % par rapport à l'année précédente, alors qu'on observe une réduction de 2,5 % des subventions de fonctionnement des services de garde.

Selon la ministre, Québec ne pourra plus continuer à développer des places en garderie si le coût par place ne cesse d'augmenter.

De leur côté, les garderies publiques du Québec se disent déterminées à contrer les compressions budgétaires appréhendées, qui affecteraient «sévèrement la qualité des services et des emplois». Lors d'un point de presse, la présidente de l'association, Hélène Potvin, s'est montrée inquiète que près de 17 % des CPE sont en déficit chronique et 40 % en déficit de fonctionnement cette année.

Presse canadienne Avec Le Devoir

Yves Michaud plaidera pour un cégep français

ROBERT DUTRISAC

Québec — Délégué au prochain Congrès national du Parti québécois, Yves Michaud s'est dit confiant d'y voir adopter une proposition abolissant la liberté de choix entre le français et l'anglais comme langue d'enseignement au cégep.

Il s'agit d'appliquer au niveau collégial les mêmes critères linguistiques de la loi 101 qui se retrouvent dans la Charte de la langue française pour les niveaux primaires et secondaires.

M. Michaud ne monte pas seul au créneau. Dans une lettre envoyée au Devoir hier, le militant précise que le Comité national des jeunes du PQ, le SPQ libre, dont est issue la future présidente du parti, Monique Richard, six associations régionales — Montréal-Centre, Montréal-Ville-Marie, Laval, Lanaudière et Laurentides — et plusieurs associations de comités appuient la proposition 109 qui vise l'application aux cégeps des restrictions à l'accès à l'enseignement en anglais.

Les dernières données émanant de l'Office de la langue française (OLF) indiquent que parmi les personnes de langue maternelle tierce qui ont délaissé cette langue, 54,3 % utilisent l'anglais chez eux contre 45,7 % qui se tournent vers le français. Ces chiffres inquiètent au plus haut point plusieurs péquistes, dont M. Michaud. «L'assimilation par la minorité anglo-québécoise à 55 % des immigrants, ça n'a pas de sens. Il n'y a aucun peuple qui est capable de tolérer ça», a-t-il dit au cours d'un entretien téléphonique.

«Si le Montréal français venait à s'étioler, [...] au mieux, nous léguerons à nos descendants et à leurs enfants un ersatz de société de langue française voisine de la folklorisation et de la "minorisation" linguistique. Quoi qu'en disent et quoi qu'en pensent les frileux, les pusillanimes et les éternels "bons ententistes", ce ne sont pas là des

propos de Cassandre effarouchée mais des projections d'une implacable réalité», écrit-il dans son texte.

Élément d'intégration

Le langue d'enseignement au collégial est un élément crucial dans l'intégration des enfants d'immigrants, estime-t-il. «Au Québec, on vote avec sa langue, très majoritairement.» Quand ils vont au cégep de langue anglaise, «il y a huit risques sur dix pour qu'ils votent contre un référendum sur l'indépendance nationale du Québec.»

À ses yeux, l'adoption de la proposition 109 au prochain Congrès est encore plus importante que le vote de confiance à chef, «une question secondaire résolue depuis des semaines en l'absence de successeurs». Bernard Landry aura son vote, a-t-il dit.

À deux reprises, des propositions pour renforcer la loi 101 furent battues en brèche lors des Congrès nationaux du PQ grâce à l'intervention musclée de l'état-major du parti. En 1996, M. Michaud avait parrainé une proposition pour abolir la loi 86 sur l'affichage adoptée par les libéraux, ce qui fut suivi par «une nuit de bouddin» de Lucien Bouchard et sa déclaration, faite le jour du vote, qu'il ne pourrait plus se regarder dans le miroir si la proposition était adoptée, a rappelé le militant. En 2000, une proposition sur la langue d'enseignement dans les cégeps fut également «torpillée» par la députation.

Mais il en est autrement aujourd'hui. Au cabinet de Bernard Landry, on indique que le chef est favorable à un débat sur cette question. En revanche, le chef péquiste s'oppose à une partie de la proposition qui vise à réduire le financement des universités anglophones pour qu'il corresponde au poids démographique de «la minorité historique de langue anglaise».

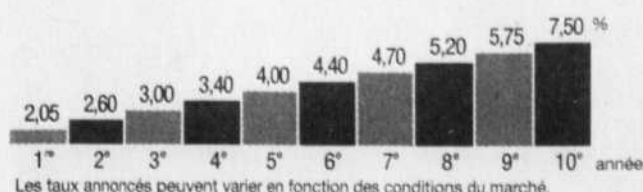
Le Devoir

Achetez
pour épargner :

1 800 463-5229

Obligations à taux progressif

Capital garanti à 100 %.
Taux avantageux garantis pour 10 ans.
Remboursables sans pénalité, chaque année,
à leur date anniversaire.
Achat à partir de 100 \$.



BONI DE

1%

la première année pour les nouveaux fonds REER.

Téléphonez-nous du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h,
ou passez nous voir au 2000, av. McGill College,
du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h.
Nos bureaux sont également ouverts les samedis de mai, de 10 h à 16 h.

www.epq.gouv.qc.ca

Épargne
Placements

Québec

La Fête nationale se souvient

C'est sur le thème «Moi, je me souviens» que se déroulera le grand spectacle de la Fête nationale, le 24 juin au parc Maisonneuve, à Montréal. On soulignera notamment le 250^e anniversaire du Grand Dérangement, qui a forcé la déportation de milliers d'Acadiens. On commémorera également le trentième anniversaire des célèbres chansons *Gens du pays*, *La Bitt* à *Tibi* et *Le*

Phoque en Alaska. Un hommage sera également rendu au chanteur Gerry Boulet, décédé il y a 15 ans, ainsi qu'à Dédé Fortin, qui s'est enlevé la vie de façon tragique en 2000. Les artistes Vincent Vallière, France D'Amour, Boom Desjardins et Plume Latraverse seront notamment de la partie lors de cette fête nationale, ont révélé hier les organisateurs de l'événement. Le spectacle, qui débute vers 17h, sera diffusé sur les ondes de Radio-Canada et du réseau radiophonique RockDétente, dès 21h30. — Le Devoir

EN BREF

POLITIQUE

**JOURNÉE NATIONALE DE LUTTE
CONTRE L'HOMOPHOBIE**
1^{er} juin 2005 - Impliquez-vous!
www.homophobie.org
 Fondation Émergence (514) 866-6788


Manon Cornellier

Un Parlement bancal

Il y a deux ans et demi, le candidat au leadership libéral Paul Martin promettait mer et monde en matière de réforme démocratique. «C'est d'abord à la Chambre des communes que la volonté citoyenne doit s'articuler. C'est entre ses murs qu'elle doit être débattue, puis mise en œuvre», disait-il en octobre 2002 dans le cadre d'un discours-programme sur le sujet.

«Qui connaissez-vous au bureau du premier ministre?» ne devait plus être le critère pour obtenir une nomination ou voir un projet adopté. Les députés retrouveraient leur voix et leur influence, redeviendraient «les piliers de notre régime parlementaire».

Paul Martin voyait grand parce qu'il se voyait à la tête d'un gouvernement majoritaire. Ses convictions n'ont toutefois pas résisté aux réalités d'une situation minoritaire. C'est pourtant lui qui, en mars 2004, disait que «le changement de culture, de façon de faire, sera la mesure de référence de [son] succès». Et un an plus tard, on est obligé de constater que le bilan n'est pas reluisant.

Paul Martin a pourtant respecté sa parole sur un front très important: celui du scandale des commandites. Contrairement à ce que le clan Chrétien aurait souhaité, il n'a pas balayé l'affaire sous le tapis. Il a attaqué le problème sur plusieurs fronts en créant une commission d'enquête publique, en poursuivant plusieurs entreprises bénéficiaires du programme, en resserrant les règles de gestion et de surveillance des dépenses publiques, en évitant des dirigeants de sociétés d'État, et ainsi de suite.

Il a aussi mis en œuvre plusieurs volets de son programme, en particulier en ce qui a trait au travail des comités parlementaires, des votes libres et de l'examen de certaines nominations, mais il a oublié en cours de route la philosophie générale de sa réforme et son objectif fondamental, à savoir le respect de la volonté du Parlement.

Ainsi, même si la division du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international en deux ministères distincts a été rejetée par le Parlement, l'opération se poursuit sur le plan administratif. On est encore, par exemple, à déterminer quels employés seront affectés à l'un ou l'autre des ministères.

Le bureau du premier ministre en a même encore plus large que sous Jean Chrétien, au dire même de plusieurs libéraux. Secret, fermé sur lui-même, jaloux de ses pouvoirs et centralisé à outrance, le bureau de Paul Martin est reconnu pour avoir son nez partout, pour vouloir tout contrôler.

Il ne crache pas non plus sur les manigances, comme on l'a vu la semaine dernière quand la survie du gouvernement était en péril. Il est de bonne guerre qu'un gouvernement fasse tout pour rester à flot, mais quand le premier ministre dit ne pas avoir offert de poste à qui que ce soit en échange de son vote, jeudi, on se demande s'il ne nous prend pas pour des imbéciles. Surtout à la suite de la défection de Belinda Stronach.

Et que dire de l'affaire Grewal? On ignore encore si le député conservateur Gurmant Grewal a sollicité ou non le gouvernement pour obtenir un poste en échange de son vote — la vérité reste à établir à ce sujet. Chose certaine cependant, il est faux de dire, comme l'affirmait Paul Martin jeudi aux Communautés, que «sa demande a été rejetée sans équivoque».

Il suffit d'écouter l'enregistrement de la conversation qu'ont eue M. Grewal et Tim Murphy, le chef du cabinet de M. Martin, la veille du vote crucial de jeudi, pour comprendre que le gouvernement était acheteur. C'est M. Murphy qui évoque une proposition qui pourrait être faite après l'absentéisme de M. Grewal et de sa femme, elle aussi députée conservatrice.

Le fait que le gouvernement choisisse de poursuivre les discussions avec M. Grewal et de le relancer à son bureau la veille du vote n'a rien à voir avec le désir de se mettre au diapason des opinions des autres partis, comme l'exige un parlement minoritaire. C'est ce qu'a prétendu M. Murphy dans une entrevue au *Toronto Star*.

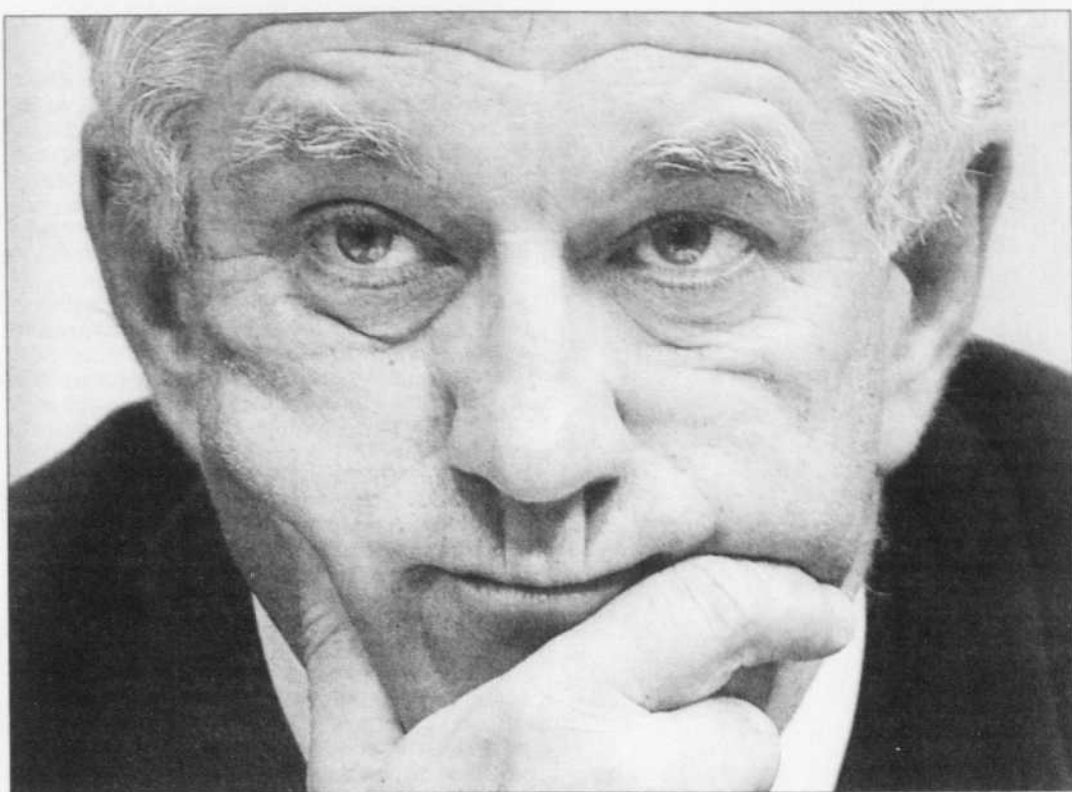
Paul Martin a failli à sa promesse de faire les choses différemment. La réforme démocratique, qui devait être une «priorité nationale», a été confiée à trois ministres différents depuis 18 mois. Aucun autre dossier ou ministère n'a été ballotté de cette manière. Et la troisième responsable en titre n'est nulle autre que la dernière arrivée au cabinet, Belinda Stronach, une femme qui compte peu d'expérience parlementaire et qui n'a aucune expérience de l'administration publique. Quand on sait qu'elle doit faire ses classes à la tête d'un des plus gros ministères fédéraux, on se demande où elle trouvera le temps de s'occuper de ce dossier.

Répéter jusqu'à plus soif qu'il faut plus de civilité au Parlement — ce que fait Mme Stronach depuis sa défection — peut plaire aux citoyens échaudés par le spectacle des dernières semaines mais ne peut tenir lieu de réformes. Les libéraux devront d'ailleurs se regarder dans le miroir. On ne peut pas donner la parole aux députés pour ensuite ignorer les votes pris aux Communautés. On ne peut pas parler de coopération et retirer aux partis d'opposition les rares outils à leur disposition pour mettre la confiance du gouvernement à l'épreuve. Les libéraux ne sont pas responsables de la hargne qu'a parfois manifestée le chef conservateur Stephen Harper, mais en suspendant les journées d'opposition, ils ont déclenché la guerre de procédures qui a absorbé le Parlement depuis la fin d'avril.

Paul Martin et son équipe ont toujours aimé se présenter en héros d'une nouvelle culture démocratique et parlementaire. Ces derniers mois, ils ont plutôt montré — avec leurs combines, la cascade d'annonces plantureuses et leurs esquives — qu'ils maîtrisent à merveille les vieilles méthodes politiques. Ils ont une fois de plus prouvé qu'un fossé sépare souvent la réalité des envolées grandiloquentes de Paul Martin. Et, encore une fois, ce dernier aura suscité une déception à la mesure des attentes qu'il a nourries.

mcornellier@ledevoir.com

Commission Gomery



Claude Boulay lors de son témoignage devant la commission Gomery. Lui et son épouse, Diane Deslauriers, ont empoché un total de 29,8 millions grâce au programme des commandites.

Commandites: 100 millions pour les publicitaires

BRIAN MYLES

Pour chaque dollar versé en commandite par le gouvernement du Canada, les agences de communication ont réclamé 1,04 \$ pour leur «travail». L'équation, en apparence banale, a fait la fortune des Lafleur, Boulay, Brault, Gosselin et autres publicitaires qui ont arraché près de 100 millions en salaires et dividendes à même les fonds publics.

Les juricomptables de la firme Kroll Lindquist Avey sont restés à l'intérieur des frontières du Canada pour compléter leur enquête, parce qu'ils ne détenaient aucun indice leur permettant de croire que l'argent des commandites s'est retrouvé dans des paradis fiscaux. Ils n'ont pas épluché les comptes bancaires des multimillionnaires de la publicité, pas plus qu'ils n'ont relevé l'acquisition de luxueux domaines de leur part, comme Claude Boulay en Caroline du Nord, ou Jean Lafleur dans les Laurentides.

Le portrait de Kroll porte exclusivement sur les flux monétaires entre le gouvernement fédéral et les agences de publicité qui trempent dans le programme des commandites et activités de publicité. Et dans la perspective du contribuable canadien, ce portrait n'est pas joli du tout. Voici un aperçu des salaires, dividendes et autres avantages que les dirigeants d'agences, leurs proches et les actionnaires ont touché au fil des ans, par ordre décroissant.

■ Claude Boulay et son épouse, Diane Deslauriers: 4,3 millions en salaires, plus des dividendes spéciaux de 25,5 millions. Total: 29,8 millions.

■ Yves Gougoux: 1,6 million en salaires et bonis à titre de grand patron de BCP. Les actionnaires de l'agence se sont également partagés des dividendes de 20,3 millions. Total: 21,9 millions.

■ John Hayter: 8,7 millions en salaires et dividendes, comparativement à 8,6 millions pour tous les autres actionnaires de Vickers & Benson, une agence torontoise. Total: 17,3 millions.

■ Jean Lafleur, son épouse Dyane, leur fils Éric et leur fille Julie: 12,3 millions en salaires et primes auxquels il faut ajouter 1,8 million de Publicité Dézert, une entreprise sous-traitante appartenant à Éric. Total: 14,1 millions.

■ Jean Brault et sa femme, Joane Archambault: 3,2 millions en salaires et primes, plus des dividendes spéciaux de 1,8 million. Total: 5 millions.

■ Gilles André Gosselin, son épouse Andrée Côté Gosselin et leur fils: 3,3 millions en salaires et primes, qui viennent s'ajouter à des dividendes spé-

ciaux de 138 000 \$, des salaires et primes de 208 000 \$ du Centre de placement de professionnels de la communication (CPPC), une coquille vide appartenant à Mme Côté-Gosselin, de même qu'un gain de 791 500 \$ lors de la vente des actifs à Groupaction. Total: 4,4 millions.

■ Paul Coffin et son fils Charles: salaires et primes de un million plus des dividendes spéciaux de 223 095 \$. Total: 1,2 million.

Luc Lemay et Jacques Corriveau

Même s'il ne sont pas considérés comme des publicitaires, Luc Lemay et Jacques Corriveau ont fait l'objet d'une attention particulière des enquêteurs de Kroll, en raison des gains substantiels qu'ils ont réalisés dans le cadre du programme. M. Lemay, le propriétaire de Polygone/Expour, a touché 13,5 millions en salaires et primes, ce qui représente un peu plus du tiers des commandites qui lui ont été versées.

Jacques Corriveau, propriétaire de Pluri-Design, fournisseur de pancartes du PLC et grand ami de Jean Chrétien, a récolté des salaires, primes et dividendes de 5,5 millions. Ses principaux clients étaient le PLC, Polygone/Expour, Jean Lafleur et Groupaction. Selon l'ex-directeur général du PLC, Daniel Dezaïnde, Jacques Corriveau avait mis en place un «système de ristournes» en vertu duquel il percevait de l'argent auprès des principales agences bénéficiaires de contrats des commandites pour le retourner au parti. Les déclarations de M. Dezaïnde, doublées aux travaux de Kroll, rendent le deuxième témoignage de M. Corriveau, prévu pour demain, plus nécessaire que jamais.

Exception faite d'Everest et de BCP, les entreprises impliquées dans le programme ont agi comme s'il n'y avait pas de lendemain. Sur une décennie, elles peinent à dégager des bénéfices nets dignes de ce nom. L'argent sortait de leurs coffres aussi facilement qu'il y rentrait. À titre d'exemple, Jean Lafleur Communication Marketing a réalisé un chiffre d'affaires total de 92,3 millions de 1993 à 2001, mais elle n'a dégagé que de maigres bénéfices nets de 300 000 \$. Gosselin Communication a généré un chiffre d'affaires de 14,3 millions en 1997 et 1998, mais elle ne revendique que 300 000 \$ en bénéfices nets. Dans la majorité des cas, les bénéfices — aussi maigres soient-ils — ne trouvaient pas dans les coffres de la compagnie en prévision des mauvais jours. Ils étaient vite empochés.

Le Devoir

Le Devoir

Le PLC a monté une opération secrète pour contrer la commission

Le Parti libéral du Canada a mis sur pied une opération secrète pour contrôler les effets des révélations de la commission Gomery sur le scandale des commandites, une opération ayant coûté jusqu'ici environ 1 million \$ et qui serait financée par les contribuables canadiens, selon ce qu'a appris le *Ottawa Citizen* grâce à la Loi d'accès à l'information.

Le groupe chargé de l'opération serait en contact presque quotidien avec le bureau du premier ministre Paul Martin et avec le plus haut fonctionnaire de l'État, Alex Himelfarb. Il aurait été constitué tout juste après la formation de la commission Gomery, en février 2004, soit après la publication du rapport accablant de la vérificatrice générale, Sheila Fraser, sur le programme des commandites.

Les stratégies du groupe seraient orchestrées par le bureau du Conseil privé, notamment pour la préparation des réponses du gouvernement à la période des questions de la Chambre des Communes.

Hali Gernon, du Conseil privé, reconnaît qu'une équipe de quatre ou cinq employés, sous la direction d'Ursula Menke, agit depuis juin 2004 comme entité de liaison avec le bureau du premier ministre et qu'il est prévu qu'il en soit de même jusqu'à la fin de l'année, date prévue de la publication du rapport de la commission Gomery.

En vertu de certaines dispositions de confidentialité, le Conseil privé n'a divulgué aucun memorandum issu du bureau de Mme Menke, ou qui lui fut adressé.

L'existence de l'opération secrète et ses coûts est révélée après que le juge John Gomery lui-même se soit plaint, la semaine dernière, que des fonctionnaires fédéraux aient fait couler l'information à l'effet que les travaux de sa commission coûteraient 40 millions aux Canadiens, une somme exagérée, à son avis. Des porte-parole de la commission s'attendent plutôt à un déboursé de 32 millions.

Le juge Gomery a déjà mentionné être irrité par les initiatives du gouvernement Martin d'ajouter des frais cachés aux coûts d'ensemble de la commission.

Presse canadienne

Michel Guitard ne renonce pas à son contrat

ROBERT DUTRISAC

Québec — Michel Guitard, le directeur des communications par intérim de Jean Charest, continuera d'assumer cette fonction en vertu d'un contrat de 195 000 \$ consenti à MGTD Communications et stratégies, une firme dont M. Guitard est l'unique actionnaire.

Au cabinet du premier ministre, on a laissé savoir, hier, que le poste de directeur des communications sera prochainement comblé par un salarié. L'ancien titulaire, Christian Lessard, qui était salarié, a dû démissionner le 1^{er} avril dernier. Ce n'est pas la situation de M. Guitard qui sera régularisée mais celle du poste, a-t-on avancé.

M. Guitard aurait refusé d'assumer cette fonction à titre de simple salarié, préférant fournir des conseils en communications à M. Charest à titre de consultant, par l'entremise de MGTD, comme il l'a fait tout au long de 2004.

À l'Assemblée nationale hier, l'opposition officielle est revenue à la charge en soutenant que le contrat consenti à la firme de M. Guitard contrevenait à la directive du Conseil du trésor visant le recrutement du personnel des cabinets de ministre. Le leader parlementaire du gouvernement, Jacques Dupuis, s'est réfugié derrière l'avis, daté du 14 avril dernier, du directeur général de l'administration, Guy Deschênes, qui conclut, de son côté, que les règles avaient été respectées.

EN BREF

Coffin plaiderait coupable

Le publiciste Paul Coffin s'apprêterait à plaider coupable à certaines, sinon à l'ensemble des 18 accusations qui pèsent contre lui à propos du rôle qu'il a joué dans de présumées malversations du programme des commandites. Le procès du président de Communications Coffin devait débuter le 6 juin; or, selon diverses sources, il déposerait un plaidoyer de culpabilité dès la semaine prochaine. — PC

10 % de plus

sur marchandise déjà réduite de

50 % à 90 %

 pendant notre dernier
mois d'opérations

 Centre de liquidation
Ouvert jeudi, vendredi et samedi

Jeunes d'ici
vêtements et meubles pour enfants
134 Laurier ouest, Montréal
514-270-5512



RÉFÉRENDUM

Le Dr François Lubrina et Mme Françoise Tétu de Labsade, délégués élus pour la 2^e circonscription du Canada (Québec et Provinces Maritimes), invitent tous les électeurs inscrits sur la liste électorale, à voter dans cette circonscription non pas le dimanche 29 mai (à l'instar de la métropole) mais bien le samedi 28 mai 2005.

Les électeurs auront à répondre par «oui» ou par «non» à la question suivante :
«Approuvez-vous le projet de loi qui autorise la ratification du traité établissant une Constitution pour l'Europe?»

Le scrutin sera organisé :

 à Montréal : au Collège Stanislas, de 8h à 20h,
760 boulevard Dollard, à Outremont
(sept bureaux de vote);

 à Québec : à l'Espace France, de 8h à 20h,
1110 rue des Laurentides, à Sillery
(un bureau de vote).

Voter est un droit et un devoir civique, même à l'étranger. Par de-là l'issue du scrutin, une forte participation électorale nous permet aussi de manifester, tous ensemble et solidairement, à la France, notre reconnaissance et notre intérêt sans faille pour le maintien et l'expansion, au Québec et dans les Maritimes : de notre réseau diplomatique et consulaire, de notre réseau d'enseignement français (Marie-de-France, Stanislas-Montréal, Stanislas-Québec, etc.), des bourses scolaires ou universitaires pour nos enfants, de l'aide sociale aux plus démunis ou aux handicapés, du soutien à nos anciens combattants, etc. Contact : 514-733-9461

• LES ACTUALITÉS •

L'OMS met à jour son règlement sanitaire

LOUISE-MAUDE
RIOUX SOUCY

Depuis 1968, le monde n'a jamais été plus exposé à la menace d'une pandémie de grippe avec la découverte des premiers cas humains de grippe aviaire en 2004, croit l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Le hic, c'est que le mécanisme de riposte internationale n'est guère adapté au XXI^e siècle, juge l'OMS, qui a annoncé cette semaine une refonte en profondeur de son règlement sanitaire international.

Le SRAS, qui avait causé une grande frousse aux autorités sanitaires canadiennes en 2003, aura eu l'impact d'un électrochoc sur l'OMS. Aujourd'hui, l'organisme est forcé d'admettre que les mesures mises en place à l'époque ne suffiront pas à contenir la prochaine pandémie de grippe que plusieurs spécialistes jugent imminente.

«Nombre des interventions qui ont permis d'endiguer le SRAS seront inefficaces contre une maladie qui est beaucoup plus contagieuse, dont la période d'incubation est courte et qui peut se transmettre avant l'apparition des symptômes», note le Secrétaire de l'OMS.

Si l'organisme international se fait si pressant, c'est qu'il juge que le virus H5N1 attribué à la présente grippe aviaire pourrait se transmettre d'homme à homme. Une telle mutation pourrait mener à une pandémie mondiale potentiellement aussi grave que celle causée par la grippe espagnole de 1918, qui avait fait 40 millions de morts.

L'OMS a en effet noté des similitudes inquiétantes entre le virus H5N1 et celui de 1918: la transformation progressive d'un virus aviaire en virus humain, la gravité de la maladie, sa concentration chez les sujets jeunes et en bonne santé et l'apparition d'une pneumonie virale primaire en plus d'une pneumonie bactérienne secondaire.

Il est impossible de prédire quand une pandémie surviendra, ni quelles en seront les répercussions. Les dernières études en date montrent toutefois que la propagation d'une pandémie pourrait prendre trois mois. «On connaît bien les conditions favori-



Des canards en vente dans un marché vietnamien. Si l'OMS se fait si pressant, c'est qu'il juge que le virus H5N1 attribué à la présente grippe aviaire pourrait se transmettre d'homme à homme.

sant l'émergence d'un virus pouvant provoquer une pandémie et l'on sait qu'elles sont de mieux en mieux remplies», note un rapport interne du Secrétaire de l'OMS.

Mesures de prévention systématiques

L'OMS n'a donc pu écarter plus longtemps la mise à jour de son règlement sanitaire international, qui invite ses 192 pays membres à muscler leurs interventions. Tout pays sera ainsi tenu d'appliquer des mesures de prévention systématiques dans ses ports, ses aéroports et à ses postes frontières terrestres. Il devra aussi détecter les urgences et y réagir en prenant les moyens nécessaires (contrôles, quarantaine, surveillance des voyageurs, échange d'informations, etc.).

Désuète, la précédente mouture du règlement sanitaire international datait de 1969 et n'avait que six maladies infectieuses dans sa mire: le choléra, la peste, la fièvre jaune, la variole, la fièvre récurrente et le typhus. Dans sa version remaniée, le règlement couvrira toutes les urgences de santé publique de portée internationale et accordera une importance inédite aux maladies émergentes.

«Le nouveau règlement est conçu

pour un monde qui, depuis la mondialisation, se parcourt en 24 heures et où une épidémie qui frappe un pays peut rapidement se propager à la surface du globe», a expliqué le D^r Guenaël Rodier, directeur du département de l'OMS Maladies transmissibles: surveillance et action.

Le nouveau texte a été adopté lundi au cours de l'Assemblée mondiale de la santé, la réunion annuelle des instances de l'OMS, et entrera en vigueur en 2007. «C'est un grand pas en avant pour la santé internationale, a déclaré le D^r Lee Jong-wook, directeur général de l'OMS. Le nouveau règlement tient compte du fait que les maladies ignorent les frontières. On en a besoin de toute urgence pour limiter l'impact des maladies infectieuses et maîtriser leur propagation.»

Les trois vagues successives de grippe aviaire ont causé 97 cas humains confirmés, dont 49 mortels, depuis 2004. L'OMS signale que des travaux récents ont montré que des cas graves sans symptôme respiratoire sont possibles, ce qui laisse croire que l'infection est peut-être plus importante que ne laissent supposer ces chiffres.

Le Devoir

La télévision fait grossir les enfants

FABIEN DEGLISE

Si la télévision occupe, distrait et informe, elle semble aussi avoir, au Québec, la capacité de faire grossir en induisant de mauvais choix alimentaires. Surtout chez les enfants de 10 ans qui sont toujours plus nombreux à manger devant la télé, a constaté la nutritionniste Marie Marquis, dans une étude qui vient de paraître dans la dernière livraison de la *Revue canadienne de la pratique et de la recherche en diététique*.

Au terme d'une analyse des comportements alimentaires de 534 enfants francophones âgés de 10 ans, le constat de Mme Marquis, professeur au Département de nutrition de l'Université de Montréal, est sans équivoque. Aujourd'hui, près d'un quart des garçons et 18 % des filles de ce groupe d'âge mangent tous les jours devant un poste de télévision. Pis, des deux côtés de la clôture des sexes, ce sont plus de 80 % de ces jeunes qui choisissent la compagnie d'un tube cathodique pour partager leurs repas, sur une base quotidienne ou plusieurs fois par semaine.

«Dans une province où les enfants consacrent 15 heures par semaine à la télévision — soit l'équivalent de deux journées de travail —, selon Statistique Canada, que des enfants mangent devant la télévision n'est pas étonnant», souligne la nutritionniste. Par contre, nous avons été surpris par la proportion de ceux qui le font tous les jours.»

Qualifiée de «désastre», cette «mauvaise habitude» qui prend de plus en plus de place dans le quotidien des ménages ne vient malheureusement pas seule. En effet, elle s'accompagne significativement d'une dégradation des choix alimentaires qui n'augure rien de bon sur le plan de la santé publique, a constaté Mme Marquis dont l'étude, financée par l'Institut Danone du Canada — le marchand de yogourt n'a toutefois

pas mis son nez dans le contenu de l'étude, assure-t-elle — est cosignée par le nutritionniste Yves Filion et Fannie Dagenais, du Groupe d'action sur le poids.

C'est que, programme télévisé rime en effet avec grignotage, un grignotage gras, salé et sucré pour les garçons et plus riches en crudités et pain de blé entier chez les filles, qui avouent toutefois, à leur âge, un penchant pour les sources de caféine, comme le café et le thé, a constaté Mme Marquis. «C'est surprenant, mais lié sans doute à un phénomène de mode, dit-elle. Ce comportement tend par contre de plus en plus à se généraliser.»

Solitude

Autre risque d'épidémie: la solitude des enfants face à la télévision. En effet, plusieurs rencontres avec les «cobayes» ayant participé à cette étude, ont mis en lumière un phénomène social pour le moins intrigant, selon la chercheuse. «Dans les familles, les gens mangent de moins en moins ensemble, dit-elle, mais mangent aussi seuls devant leur télévision», sans vraiment se douter des conséquences alimentaires délétères qui peuvent venir avec l'installation d'un téléviseur dans la chambre d'un enfant de 10 ans.

Difficile d'ailleurs d'en être autrement. «L'acte alimentaire en présence d'une télévision est très ancré dans la société québécoise, poursuit Mme Marquis. Plus personne ne se pose de questions autour de cet objet et des comportements qu'il fait naître. Et c'est bien dommage, surtout quand on sait que le repas du soir peut être le seul moment de la journée pour échanger entre les membres d'une famille.» Des membres d'ailleurs qui, selon elle, gagneraient, à l'avenir, à se tenir un peu plus loin du petit écran histoire de retrouver la santé.

Le Devoir

Entrevue avec Roch Denis

Les universités devront faire front commun

MARIE-ANDRÉE CHOUINARD

L'ampleur et la complexité des enjeux auxquels font face les universités québécoises commanderont collégialité et visibilité au sein de la Conférence des recteurs et principaux d'université du Québec (CREPUQ), croit son président nouvellement élu, Roch Denis.

Le recteur de l'Université du Québec à Montréal (UQAM), qui prendra officiellement les rênes de la CREPUQ le premier jour de juin, estime que la coopération et la bonne entente seront nécessaires pour convaincre tous les acteurs de la société de la nécessité d'un réinvestissement dans les universités. «Nous étions déjà solidaires, mais l'ampleur et le sérieux des problèmes auxquels nous sommes confrontés nécessiteront que nous discutons beaucoup et que nous allions au fond des problèmes», croit Roch Denis, interrogé hier.

La Conférence des recteurs, composée de toutes les têtes dirigeantes des universités québécoises, n'est pas connue cependant pour des prises de position faciles et unanimes, la recherche de consensus représentant un défi pour des établissements aux profils variés et, surtout, placés en concurrence les uns avec les autres.

Au terme d'une commission parlementaire sur les universités, l'an dernier, qui en a convaincu plusieurs de la nécessité de renflouer les coffres des universités pour leur permettre de maintenir une compétition

d'ordre international, l'heure est venue désormais de trouver les sources de ce réinvestissement, que les universités établissent à 375 millions de dollars par année au moins. «Notre ancrage commun, c'est le réinvestissement public», affirme Roch Denis.

En plus de revoir la mission des universités, puisque «l'époque de l'université tour d'ivoire, si elle a déjà été, n'est plus», la CREPUQ devra peut-être, selon le vœu de son nouveau président, revoir son propre rôle, augmentant du coup sa visibilité et son impact public sur les enjeux liés à l'avenir des universités.

Quant à l'augmentation possible des droits de scolarité — sous forme d'indexation ou de dégel —, au terme du premier mandat de l'équipe libérale, M. Denis estime que le débat devra être creusé. «Cette question demeure posée, et elle ne peut pas être traitée efficacement de manière isolée», affirme M. Denis. Si on cherche une solution de ce côté et qu'on remet en question un choix de société, il devra y avoir un débat en profondeur.»

Roch Denis, qui succède à Robert Lacroix, œuvrera à la CREPUQ aux côtés d'un exécutif composé de la principale de McGill, Heather Munroe-Blum, du recteur de l'Université Laval, Michel Pigeon, et de celui de l'Université de Sherbrooke, Bruno-Marie Béchard.

Le Devoir



Roch Denis

Les industries canadiennes rejettent 13 fois plus de plomb que les américaines

LOUIS-GILLES FRANCEUR

Les établissements industriels canadiens rejettent en moyenne treize fois plus de plomb et de composés apparentés que les industries américaines, révèle le bilan nord-américain de la pollution en 2002, publié hier par la Commission de coopération environnementale (CCE), responsable du traité subsidiaire sur l'environnement de l'ALENA.

Selon ce rapport annuel, les industries canadiennes à l'origine des émissions de plomb ne constituent globalement que 5 % des émetteurs recensés par le Canada et les États-Unis. Mais leurs rejets dans l'atmosphère représentent 42 % des rejets de plomb dans l'air libre.

Selon le bilan de la CCE, le plomb arrive au premier rang des rejets de substances liées au cancer, aux anomalies congénitales et à d'autres dommages à l'appareil reproducteur. Ces substances toxiques, cancérigènes et mutagènes ont atteint en 2002 l'effarement total de 43,4 millions de kilos (Mkg).

Le plomb représente 24 % des rejets totaux des 77 substances toxiques pour le développement au Canada et aux États-Unis. Alors que les transports constituent avec l'essence au plomb, aujourd'hui disparue, la première source d'émissions, aujourd'hui ce sont des entreprises comme les fonderies (66 % des émissions atmosphériques) et les producteurs d'électricité (26 % des rejets dans l'eau) qui se retrouvent en tête de la liste des pollueurs. Aux États-Unis, la lutte au plomb a donné des résultats: entre 1983 et 2002, les rejets ont été réduits de 94 %.

L'Ontario d'abord

C'est l'Ontario qui vient en tête au Canada pour les rejets globaux de plomb avec 145 000 kg ou 15 % du total émis dans les deux pays. L'INCO, de Cooper Cliff, et la Falconbridge de Timmins détiennent respectivement les troisième et cinquième places dans la liste des entreprises nord-américaines qui rejettent le plus de plomb dans l'atmosphère. Les données que le Mexique commence à comptabiliser seront disponibles en 2006. Si on tient compte non pas uniquement du plomb mais de la totalité des 203 substances chimiques à déclaration obligatoire au Canada et aux États-Unis, l'Ontario détenait en 2002 le sixième rang des grandes sources territoriales de pollution et le deuxième pour les rejets atmosphériques, des rejets qui se dirigent en grande partie sur le Québec.

Le Québec se retrouve au deuxième rang des sources canadiennes de plomb avec des rejets atmosphériques globaux de 124 949 kg en 2002, concentrés principalement dans trois villes.

En tête du palmarès québécois, on retrouve la fonderie Horne de Noranda dans la ville du même nom, qui détient aussi la deuxième place des entreprises de toute l'Amérique du Nord pour les rejets atmosphériques. Ses émissions à l'air libre atteignent en 2002 quelque 103 616 kg. Un autre établissement de la même société, soit la défunte fonderie de Murdochville, détenait en 2002 le deuxième rang au Québec pour les rejets atmosphériques avec 10 100 kg. La même fonderie a aussi rejeté des quantités importantes d'arsenic dans l'air de la même ville au cours des dernières années, ce qui ajoute à son bilan environnemental plutôt négatif. Dans la même région, à Belledune, la fonderie Brunswick de Noranda laissait échapper 8550 kg de plomb dans l'atmosphère sur les 479 223 qu'elle y produit. À Lachine, la Fonderie générale du Canada, une autre propriété de Noranda, recyclait 1,5 million de kg de plomb, soit 100 % de sa production locale.

La fonderie Norcast de Mont-Joli vient au troisième rang au Québec avec des rejets de 9649 kg de plomb atmosphérique en 2002, suivie d'Ispat Sidbec à son aciérie Ispat International de Contrecoeur avec 830 tonnes et, dans la même ville, de Stelco McMaster ltée avec 794 kg.

Le palmarès des entreprises québécoises est différent si on tient compte de la totalité des rejets et non seulement des rejets atmosphériques. Ce sont les deux filiales Ispat Sidbec (Ispat International et Sidbec-Feruni) de Contrecoeur, toutes deux spécialisées dans les métaux de première fusion, qui viennent en tête du palmarès québécois avec des rejets respectifs de 153 206 kg et de 120 150 kg. Suit Noranda, dont les rejets totaux se limitent à ses rejets atmosphériques (103 783). Stelco McMaster, aussi de Contrecoeur, avec 70 028 kg et Orica Canada de Brownburg-Chatham avec des rejets annuels en 2002 de 25 000 kg de plomb.

Les 480 établissements industriels québécois, qui sont obligés en vertu de la Loi canadienne de l'environnement de déclarer annuellement leurs rejets toxiques, ont rejeté en 2002 quelque 22,3 millions de kilos de polluants, ce qui place la province au 24^e rang au palmarès des territoires nord-américains.

Le Devoir

CONCOURS

LE DEVOIR

en collaboration avec



HITOURS Austrian



Grèce

air, terre et mer

À gagner:
un voyage pour deux personnes

Air: transport sur les ailes d'Austrian Airlines; correspondance à l'aéroport international de Vienne, la plus rapide et la plus efficace des plaques tournantes européennes.

Terre: hébergement (3 nuits) dans un hôtel quatre étoiles, déplacements, petits-déjeuners et visites guidées, gratuité de Hi Tours.

Mer: croisière (3 jours) dans les îles grecques et turques, offerte par Hi Tours.



LE DEVOIR

Retournez à: Concours Grèce: air, terre et mer, 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec) H3A 3S1. Le tirage aura lieu le 16 juin 2005 à 10h.

Faites-nous parvenir les coupons de participation avant le 15 juin 2005 à 17h30. Le concours s'adresse aux personnes de 18 ans et plus. Un seul coupon par enveloppe. Les fac-similés ne seront pas acceptés. Les conditions et règlements du concours sont disponibles à la réception du Devoir. Valeur de 3 450 \$.

Nom:
Adresse: App: Ville:
Code postal: Courriel:
Téléphone: (rés) (dur)
Question mathématique: 25+5x13-12 = Abonné(e): Oui Non

LE MONDE

Le rapport d'Amnesty International

Un monde impuissant
devant la guerre
et la torture

CLAUDE LÉVESQUE

Dans son rapport annuel rendu public ce matin, Amnesty International (AI) déplore que la solidarité avec les victimes du tsunami contraste avec une «absence d'intervention efficace dans les autres crises mondiales qui, tout au long de l'année, ont laissé dans leur sillage un nombre comparable de victimes».

En plus de dénoncer «les intérêts économiques, l'hypocrisie politique et les discriminations sociales» qui ont attisé les conflits dans le monde, la d. g. de l'organisme, Irène Khan, juge, dans l'introduction du rapport, que «la guerre contre le terrorisme s'est avérée plus efficace pour saper le système international des droits humains que pour contrer le terrorisme à l'échelon mondial».

Rappelant que les tragédies de Madrid et de Beslan, de même que la multiplication des actes terroristes en Irak, se sont produites depuis la publication de son dernier rapport, AI signale qu'«aux États-Unis, des responsables ont tenté de minimiser certains actes de torture ou encore soutenu que les États-Unis n'étaient pas responsables des tortures pratiquées par d'autres pays même lorsqu'ils y avaient envoyé les victimes».

Peu d'États résistent à la tentation «d'imposer une nouvelle définition, édulcorée, de la torture», afin de s'affranchir de son interdiction totale, poursuit le rapport d'Amnesty.

Le Canada n'échappe pas à la critique à ce chapitre, puisque AI relève quatre de citoyens expulsés vers des pays pratiquant la torture, dont celui de Maher Arrar, ce Syro-Canadien arrêté aux États-Unis et déporté en Syrie.

Michel Frenette, directeur général de la section canadienne francophone d'Amnistie internationale, rappelle que le Comité des Nations unies contre la torture a reproché récemment au Canada de ne pas satisfaire à toutes ses obligations internationales, en se gardant la possibilité, dans des circonstances exceptionnelles, de renvoyer des personnes dans des pays où elles sont exposées au risque d'être torturées. Or, soutiennent les deux sections canadiennes d'Amnesty, la Convention contre la torture ne prévoit pas d'exceptions.

«Cela dénote une volonté de se débarrasser de certaines personnes, au lieu de les traduire devant les tribunaux, en les envoyant dans des pays qui donnent des assurances diploma-

tiques qui ne sont pas crédibles, juge Michel Frenette. En outre, un pays qui procède ainsi à l'envoi de personnes vers des pays réputés recourir à la torture n'est pas intéressé à faire un suivi qui pourrait confirmer qu'il viole ses obligations internationales.»

«Lutter contre le terrorisme n'autorise pas les dérogations aux droits humains et aux libertés fondamentales. Pour combattre cette menace, les gouvernements doivent s'appuyer avec force et sans condition sur la primauté de la loi et le respect des droits humains», martèle, dans son rapport, l'organisation internationale basée à Londres.

En ce qui a trait aux conflits, AI déplore, entre autres, l'incapacité du Conseil de sécurité des Nations unies à intervenir en faveur des victimes du conflit au Darfour. «La communauté internationale disposait pourtant d'instruments qui auraient permis de sauver des vies et d'empêcher des souffrances.»

L'intervention en Irak a plongé des millions d'Irakiens dans un état de profonde insécurité, tandis qu'en Tchétchénie, où un conflit persiste depuis six ans, «les informations recueillies faisaient état d'actes de tortures, de viols et d'autres violences sexuelles infligées à des femmes tchétchènes par des soldats russes» et ce, en toute impunité.

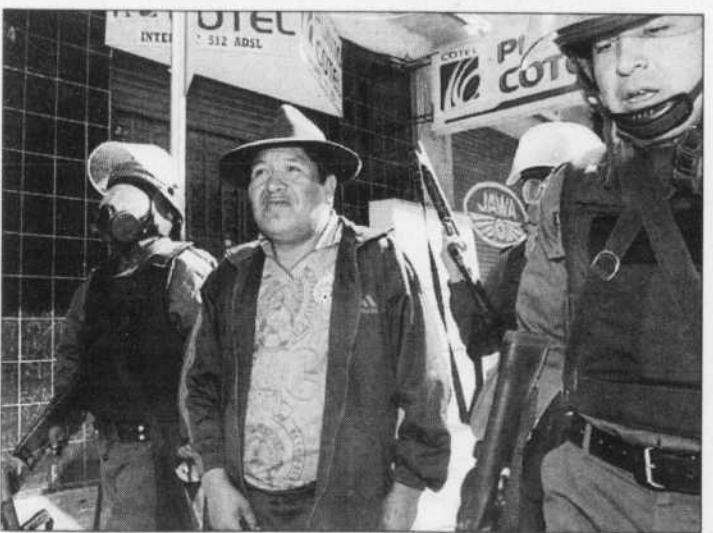
En République démocratique du Congo, «rien n'a été fait pour tenter de mettre un terme aux viols systématiques dont ont été victimes des dizaines de milliers de femmes et d'enfants». L'Afghanistan, malgré la tenue d'élections, s'est enfoncé dans l'anarchie et l'instabilité.

Amnesty International estime que le rôle des Nations unies, malgré son inefficacité constatée récemment, devrait être «crucial pour la défense et la promotion des droits humains». L'organisation croit que le rapport du Groupe de personnalités de haut niveau, publié en décembre 2004 et qui trace des pistes de réformes de l'institution, «fournit une occasion exceptionnelle de réaffirmer ce rôle central».

AI souhaite notamment que les membres du Conseil de sécurité renoncent à leur droit de veto dans les affaires concernant des crimes de génocide, des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité, et que le bureau du haut commissaire aux droits de l'homme dispose de ressources accrues.

Le Devoir
Avec l'Agence France-Presse

Une loi contestée



DAVID MERCADO REUTERS

ENVIRON 2000 PERSONNES ont de nouveau manifesté hier à La Paz hier contre la nouvelle législation sur le gaz prévoyant une hausse des impôts et des redevances prélevés sur l'exploitation et ont occupé la Place d'Armes avant d'être repoussées par des policiers. El Alto, banlieue misérable aux portes de La Paz, est en grève illimitée depuis lundi pour dénoncer la nouvelle législation gazière promulguée mardi dernier. Les policiers ont arrêté le dirigeant indigène Roberto de la Cruz.

EN BREF

Sharon libère

Washington — Le premier ministre israélien Ariel Sharon a fait un geste hier en faveur du dirigeant palestinien Mahmoud Abbas en annonçant la prochaine libération de 400 nouveaux prisonniers palestiniens, deux jours avant la rencontre prévue entre le président de l'Autorité palestinienne et George W. Bush. Tout en restant intraitable sur la sécurité de l'État d'Israël, M. Sharon a adopté un ton plutôt plus conciliant à l'égard du président Abbas et de la nouvelle direction palestinienne. M. Sharon qui avait dernièrement formulé de nombreuses critiques à l'égard de M. Abbas a reconnu que cette nouvelle direction représentait malgré tout une opportunité mais «il y a une chose sur laquelle nous ne ferons jamais de compromis, c'est notre sécurité». — AFP

Arrestations
en Syrie

Damas — Les services de sécurité ont arrêté hier, à Damas, les huit membres de l'unique forum politique de Syrie, accusés de propagande en faveur du mouvement interdit des Frères musulmans. Ces arrestations ont été condamnées par diverses organisations de défense des droits de l'homme en Syrie et au Liban, de même que par les Frères musulmans. Le gouvernement français a espéré la libération des personnes arrêtées. Ces personnes ont été arrêtées «car elles ont propagé les idées des Frères musulmans, interdits en Syrie, dans le cadre du forum, en violation des lois en vigueur», a déclaré un responsable syrien sous le couvert de l'anonymat. — AFP

Quelque 440 rebelles ont été arrêtés depuis dimanche en Irak

Zarqaoui serait blessé

Un site Internet exhorte les musulmans à prier pour lui

Le chef d'al-Qaïda en Irak, l'Abou Moussab Zarqaoui, l'homme le plus recherché par Washington dans le pays, a été blessé, selon un communiqué diffusé hier sur un site Internet qui exhorte les musulmans à prier pour lui.

Ce communiqué, dans lequel des responsables américains voient une ruse possible, a été publié au cours d'une nouvelle journée de violences.

En outre, quelque 440 rebelles présumés, dont des étrangers, ont été arrêtés depuis dimanche à l'ouest de Bagdad, dans la plus vaste opération militaire irako-américaine jamais menée.

Le message d'al-Qaïda est signé par le responsable des médias du groupe, Abou Mayssarah al-Iraqi, qui ne précise pas quand ni où l'ennemi numéro un de l'Irak post-Saddam Hussein a été blessé. Il appelle les musulmans à prier pour sa guérison.

«Nation islamique et frères dans l'unicité, nous implorons Dieu pour que notre cheikh Abou Moussab al-Zarqaoui soit guéri des blessures qu'il a subies», lit-on dans le texte signé du département de l'information du groupe de Zarqaoui, l'organisation d'al-Qaïda en Mésopotamie. Le texte, dont l'authenticité ne peut être vérifiée, ne dit pas quand, comment et où Zarqaoui a été touché.

Interrogé sur cette information, un porte-parole de l'armée américaine à Bagdad a indiqué qu'il ne pouvait la commenter pour le moment, alors qu'un responsable



KAREEM RAHEEM REUTERS

Un pompier irakien tentait d'éteindre le feu après l'explosion d'une voiture, hier, à Bagdad.

américain à Washington s'est voulu prudent. «Il y a beaucoup de choses dans le passé qui ne se sont pas matérialisées», a dit le responsable américain sous couvert de l'anonymat. «Tout ce que je peux dire est que, à ce point, j'adopterai une approche prudente.»

Selon de récentes informations de la presse occidentale, Zarqaoui, dont le groupe a revendiqué les attentats les plus meur-

triers en Irak et dont la tête est mise à prix pour 25 millions de dollars, aurait été blessé. Des sources militaires, citées par la presse, ont affirmé que le terroriste avait failli être arrêté en tentant de se faire soigner dans l'hôpital de Ramadi, à l'ouest de Bagdad.

Au chapitre des violences, quatre soldats américains ont été tués hier dans deux attaques à Bagdad et cinq la veille en Irak.

Au moins 11 Irakiens ont péri dans des violences. Ils viennent s'ajouter à plus de 60 autres morts dans une série d'attentats à la voiture piégée, dont le plus sanglant a fait 35 morts et 25 blessés dans un quartier où résident des Kurdes et des Turkmènes, à Tall Afar (nord).

Agence France-Presse
et Reuters

Une centaine de personnes
ont été arrêtées en Ouzbékistan

Tachkent — Près d'une centaine de personnes ont déjà été arrêtées dans l'est de l'Ouzbékistan après les événements sanglants d'Andijan le 13 mai, dont plus d'une cinquantaine restaient en prison hier, à commencer par l'un des principaux défenseurs des droits de l'homme du pays.

L'organisation Human Rights Watch s'est inquiétée, hier, de l'arrestation de Saidjahon Zainabidinov, chef de l'ONG de défense des droits de l'homme Apellatsia, qui avait été l'une des principales sources d'information lors de la répression sanglante de l'insurrection d'Andijan.

Un responsable d'Apellatsia, témoin des événements, avait notamment rapporté avoir vu des militaires charger quelque 300 cadavres, dont ceux de nombreuses femmes, à l'aube du 14 mai, à bord de trois camions et d'un autobus.

Ces faits avaient eu lieu, disait-il, près du cinéma Tchoulkon, un des endroits d'Andijan où, selon nombre de témoignages, les militaires auraient tiré pendant de longues minutes sur une foule de centaines de personnes cherchant à fuir la place centrale de la ville, également sous les tirs de soldats.

M. Zainabidinov a été arrêté vendredi dernier, a indiqué Human Rights Watch, citant un avocat commis d'office qui a rendu visite à sa famille lundi.

«Nous sommes extrêmement préoccupés de la sécurité de Saidjahon Zainabidinov. Le gouvernement ouzbek doit le relâcher immédiatement en attendant un examen indépendant de charges éventuelles contre lui», a ajouté l'organisation américaine, dans un communiqué daté

de Jalal-Abad, au Kirghizistan, pays voisin qui a accueilli plus de 500 réfugiés ouzbeks.

Le procureur de la région d'Andijan, Bakhodir Dekhanov, a reconnu hier que 97 personnes avaient été arrêtées après la révolte du 13 mai, soupçonnées d'avoir participé à l'insurrection. Parmi elles, 52 sont toujours détenues, soupçonnées d'avoir «organisé des actions terroristes et des attaques criminelles», a-t-il déclaré à la télévision nationale. Les 45 autres ont été relâchées sous condition de «faire régulièrement état» de leurs activités auprès de la police.

Amnesty International a déclaré craindre que les personnes arrê-

tées subissent «des actes de torture et d'autres mauvais traitements».

L'insurrection d'Andijan a été réprimée dans le sang par les militaires, qui ont notamment tiré sur des milliers de manifestants venus soutenir les insurgés. Ceux-ci avaient, dans la nuit précédente, fait libérer de prison, aux côtés de centaines d'autres détenus, 23 entrepreneurs locaux accusés d'activités islamistes et dont le procès était en cours.

Le Haut commissariat de l'ONU pour les réfugiés (HCR) s'est inquiété lui aussi, hier, pour la sécurité des Ouzbeks ayant fui la répression et s'étant installés dans un camp de réfugiés au Kirghizistan.

«Nous sommes inquiets pour la sécurité et le bien-être d'un groupe de 540 Ouzbeks, dont 91 femmes et enfants, arrivés au Kirghizistan il y a dix jours à la suite des représailles militaires à Andijan», a relevé le HCR dans une note diffusée à la presse.

«Ce groupe est installé dans le camp de Barach, sur le bord de la rivière qui marque la frontière entre l'Ouzbékistan et le Kirghizistan», une proximité dangereuse, selon le HCR, qui demande aux autorités kirghizes l'autorisation de transporter plus loin de la frontière les demandeurs d'asile.

Agence France-Presse

Déjeuner-causerie

Le rôle du Forum Social
Mondial et de la société
civile dans la gouvernance
mondiale

Candido Grzybowski
Co-fondateur du Forum Social Mondial de
Porto Alegre au Brésil

Le Conseil des relations internationales de Montréal (CORIM) vous convie à un déjeuner-causerie en compagnie de monsieur Candido Grzybowski.

Le mardi 31 mai 2005
de 11h30 à 14h00

Salon Régence
Hôtel Delta Centre-Ville
777, rue Université Montréal (Québec)

Inscription : www.corim.qc.ca
Information : (514) 340-9622

Après son allocution, M. Grzybowski répondra aux questions de l'auditoire.

Admission :
Membre CORIM ou professeur : 55.00\$
Non-Membre : 80.00\$
Étudiant : 45.00\$
Table (8) Membres CORIM
ou professeurs : 390.00\$
Table (8) Non-Membres : 580.00\$

Avec la collaboration de :

LE CONSEIL
DES RELATIONS
INTERNATIONALES
DE MONTRÉAL

FIM AQOCI

INSTITUT
D'ÉTUDES
INTERNATIONALES
DE MONTRÉAL
UQAM

Avec l'appui de :

Oxfam
Québec

CSN

É D I T O R I A L

Travailleur autonome?

Le directeur des communications au bureau du premier ministre Jean Charest, M. Michel Guitard, a finalement renoncé à son faux statut de travailleur autonome pour accepter un poste de salarié contractuel du gouvernement. Sage décision, certes, mais l'incident nous invite à revenir sur une déclaration du ministre du Revenu, Lawrence S. Bergman, voulant qu'un particulier ait le libre-choix du statut qui le lie à son employeur.

Le poste au bureau du premier ministre depuis février 2004, Michel Guitard avait évité le statut de salarié du gouvernement en créant une entreprise dont il était le seul employé, MGTD Communications, pour négocier un contrat de services avec le gouvernement.

Le stratagème n'est pas nouveau puisque bien des professionnels préfèrent vendre leurs services sur une base d'entreprise à entreprise plutôt qu'à titre de salariés, ce qui permet de profiter des avantages fiscaux accordés aux entreprises (déduction des dépenses, taux d'imposition des dividendes inférieur à celui des salaires, etc.).

Ce qui est nouveau dans le cas présent, c'est que la formule soit utilisée au plus haut étage de l'appareil gouvernemental dans le but évident de contourner la politique gouvernementale en matière de rémunération des hauts fonctionnaires. M. Guitard s'est ravi, tant mieux. Mais voilà que c'est une intervention du ministre du Revenu, M. Lawrence S. Bergman, qui a attiré l'attention.

En répondant à une question de l'opposition, la semaine dernière, M. Bergman avait lancé: «Un particulier a toujours le loisir d'interposer une société entre lui et le donneur d'ouvrage de manière à être considéré, autant au plan civil que fiscal, comme étant salarié de la société plutôt que du donneur d'ouvrage».

Au strict plan légal, le ministre a raison: n'importe qui peut créer son entreprise et tenter de vendre ses services. Le problème surgit quand l'État doute du statut «d'entreprise» d'un employé qui travaille toujours au même endroit et qui n'a aucune autonomie de fonctionnement. Dans ce cas, les inspecteurs n'hésitent pas à intervenir pour forcer l'employeur à retenir à la source les impôts et les cotisations sociales dus.

Pour ne pas être soumises à ces règles, les entreprises doivent faire la preuve que les individus embauchés à titre de travailleurs autonomes le sont vraiment. Quant à ces derniers, ils doivent démontrer qu'ils transigent généralement avec plusieurs clients et qu'ils ont le contrôle sur leur occupation du temps. M. Guitard le savait certainement, lui qui avait fait inscrire à son contrat qu'il n'offrait ses services que pour une vingtaine d'heures par semaine, le reste du temps étant disponible pour d'autres clients. Malheureusement pour lui, cette absence d'exclusivité contractuelle a laissé croire qu'il ne travaillait pas à temps complet pour le premier ministre, malgré un revenu de 150 000 \$ et un compte de dépenses de 40 000 \$, soit beaucoup plus que ses homologues.

En changeant de statut, M. Guitard se conforme à l'esprit de la loi, et ce, malgré la différence de salaire difficilement explicable qui le sépare des autres conseillers de même rang. Reste la sortie du ministre Bergman: le simple employé ou l'employeur qui serait tenté de se fier à cette déclaration du ministre du Revenu ferait bien d'y songer deux fois avant de transformer son statut de salarié en celui de travailleur autonome, car il ne lui faudra sans doute pas bien longtemps avant d'avoir la visite d'un inspecteur du fisc.

Schröder fragilisé

La cuisante défaite infligée aux sociaux-démocrates du SPD dans le land de Rhénanie-du-Nord-Westphalie, le plus peuplé d'Allemagne, a convaincu le chancelier Gerhard Schröder qu'il était temps de déclencher des élections anticipées pour le début de l'automne et non en 2006 comme prévu. Deux faits particuliers à cette régionale ont suscité cette décision. D'abord, le land de Rhénanie était un bastion historique; le SPD l'a administré pendant quarante ans sans discontinuer. Ensuite, les Rhénans ayant voté pour le Parti chrétien-démocrate (CDU), celui-ci dispose de la majorité absolue à la Chambre des Länder. Dans les faits, cette formation détient donc un droit de veto sur l'action gouvernementale.

Ce revers découle avant tout du fort taux de chômage qui sévit dans cette région où sont concentrés le cinquième des sans-emploi de tout le pays. À cela s'est ajouté le mécontentement provoqué par les réformes imposées par le gouvernement central. Dans l'espoir de juguler la montée du chômage, Schröder a sabré les programmes sociaux afin de forcer le retour au travail tout en accordant des baisses d'impôt aux entreprises.

Entérinée par les députés de la CDU au Bundestag, la politique économique de Schröder a accouché d'une vive polémique au sein du SPD.

À un point tel qu'on craint une dérive de ce parti. Il y a peu, Franz Müntefering, le président des sociaux-démocrates, s'est lancé dans une longue diatribe contre les réformes décidées par Schröder en concluant que les militants du SPD devaient travailler à l'élaboration d'une politique «anticapitaliste». En clair, la haute direction du SPD n'hésite plus à critiquer publiquement son chancelier. Bonjour l'ambiance!

Ce dernier, c'est à souligner, a clairement laissé entendre qu'il n'était pas question de remiser sur les tablettes l'ensemble des décisions prises pour faire reculer le chômage. Il caresse l'espoir que le regain d'énergie de l'activité économique constaté récemment va se poursuivre en s'amplifiant d'ici septembre. Si l'embellie se confirme, le chancelier sera alors en mesure d'étouffer les critiques qui émanent de la gauche du parti et de stigmatiser la droite allemande en mettant l'accent sur son inclination néolibérale.

Cela étant, la défaite de Schröder en Rhénanie va avoir des conséquences notables bien au-delà des frontières allemandes. En ce qui touche plus particulièrement l'Europe, on craint que la victoire éventuelle du CDU combinée au rejet français de la Constitution n'handicape durablement le rêve d'une Europe-puissance politique. S'il n'a jamais été un Européen aussi convaincu que convaincant comme le furent avant lui les chanceliers Helmut Schmidt et Helmut Kohl, il n'en reste pas moins qu'il ne partage pas la vision que l'actuelle présidente de la CDU Angela Merkel met en avant. En un mot, le premier est plus politique là où la seconde est plus économique.

Si dimanche prochain les Français mettent Chirac hors-jeu à la faveur du référendum sur la Constitution européenne, après que les Rhénans en ont fait autant hier avec Schröder, alors le noyau dur de l'Europe sera sérieusement handicapé.



Jean-Robert Sansfaçon



L E T T R E S

À la défense des pères

Il est grand temps que les médias s'occupent de la cause des pères et de leurs enfants au Québec. Les rares organismes de défense des pères sont éliminés des subventions gouvernementales. Il ne reste plus aux pères, financièrement lésés par les frais d'avocat et trop souvent victimes de fausses allégations de la part des mères, qu'à grimper sur la croix du mont Royal ou à escalader le pont Jacques-Cartier pour se faire entendre. Ces pères n'ont plus rien à perdre, sauf leur dignité. Actions spectaculaires ou suicides, voilà leurs seuls cris de détresse dans une société où la paternité est dévalorisée dans les faits par la justice, l'État et les groupes féministes qui empochent des millions en subventions de toutes sortes. Des pères ont décidé de se tenir debout tout simplement par amour de leurs enfants. Quand notre société va-t-elle enfin comprendre ça?

Jean-Pierre Gagnon
Le 23 mai 2005

Montréal, ville anti-piétons?

Ceci est un appel au secours. Chaque jour, lorsque je marche pour me rendre à l'université, à l'épicerie, au métro ou ailleurs, je me fais couper la route par des automobilistes indifférents, inconscients, brutaux ou pressés, qui soit ne me voient pas et me foncent droit dessus, soit me perçoivent comme un simple obstacle à contourner. Incapables d'attendre quelques secondes de plus, les automobilistes de Montréal enfreignent la loi tous les jours, au vu et au su de tous, en accélérant et en fonçant sur les piétons alors que le Code de la route précise qu'ils devraient s'arrêter et céder le passage aux piétons qui franchissent une intersection. Où est la police de Montréal? Que fait-elle?

Il est temps que la situation change à Montréal et que les conducteurs fautifs soient punis. L'article 349 du Code de la route est infiniment clair au sujet des obligations des automobilistes vis-à-vis des piétons. Le défaut de respecter la priorité accordée aux piétons et aux cy-

clistes à une intersection entraîne deux points d'inaptitude. Cependant, à quoi sert une loi si personne ne s'assure qu'elle est respectée?

Il faut faire respecter le Code de la route! M. le maire, intervenez et rétablissez la sécurité routière dans l'île de Montréal! Faites de l'île de Montréal un endroit où il fait bon marcher!

Pascal Tremblay
Montréal, le 19 mai 2005

Démagogie libérale

Depuis quelques mois, les «ténors» libéraux tentent de ramener les souverainistes à l'ordre en alléguant que, bien heureusement pour nous, les valeurs libérales ont écrasé la montée du nationalisme québécois. À coups d'éditoriaux et de discours au Parlement, certains libéraux fédéraux se comportent comme à l'époque de la Grande Noirceur: ils promettent de l'argent conditionnellement et formulent des menaces à l'endroit des «séparatistes». Peut-être ont-ils oublié qu'en ce moment, leur tête est sur la sellette pour la pire histoire de corruption depuis la Confédération et qu'ils sont aussi les ingénieurs d'à peu près toutes les impasses dans les négociations Québec-Ottawa depuis plus de 25 ans!

Je trouve intéressant de lire la lettre de Pierre Pettigrew, publiée le 20 mai dernier dans *Le Devoir*, dans laquelle il nous invite à fêter la défaite référendaire de 1980 et, du même coup, la victoire de l'adoption de la Charte des droits et libertés deux ans plus tard. Les libéraux nous vantent les merveilles de cette charte adoptée dans le dos des Québécois deux ans après que Pierre Elliott Trudeau eut annoncé que voter NON au référendum signifiait un OUI au changement! Ils omettent de nous dire que le compromis qui a été fait en ce qui concerne la charte touche l'adoption de l'article 33, qui permet de déroger aux articles n° 2 et 7 à 15 de la Charte (liberté d'expression, d'association, de religion [...], droit à la vie, droit à un procès juste et équitable, droit à l'égalité, bref, la plupart des droits fondamentaux), et que ce compromis a été fait entre les neuf autres provinces et le fédéral. Quel changement positif pour les Québécois!

Après une série d'accusations de fraude, ces extraordinaires démagogues, croyant se ranger dans la vague du nouveau *Star Wars*, essaient de faire des liens entre les séparatistes et le côté obscur. Ils nous disent qu'une alliance formelle et permanente existe entre le Bloc québécois et le Parti conservateur et que, désormais, les fédéralistes québécois devront voter pour les libéraux, même si cela requiert de se pincer le nez en le faisant puisqu'ils sont les seuls à pouvoir sauver la fédération. Malheureusement, les Québécois ne sont pas dupes. Si les libéraux fédéraux continuent d'utiliser ces méthodes frauduleuses pour garder le Québec au sein de la fédération, ils se rendront vite compte qu'ils n'auront qu'eux-mêmes à blâmer pour son départ.

Jules Hébert
Montréal, le 21 mai 2005

L'essayer, c'est l'adopter

Contrairement au message que colportent certains députés en commission parlementaire, le vote unique transférable n'est pas «d'une complexité à faire craquer les plus puissants logiciels». Lors de son adoption, en Irlande, vers la fin des années 20, l'ordinateur n'existait même pas. Pendant de nombreuses années, les dévoués ont déterminé les élus simplement avec des crayons et du papier. En réalité, le vote unique transférable est extrêmement simple pour l'électeur; il suffit de savoir compter. Ce système reçoit l'approbation de plusieurs promoteurs d'une réforme du mode de scrutin dans tous les milieux. Lors de la seule convention des électeurs où il a été proposé, en novembre 2002 à l'École polytechnique, c'est le système que les participants ont sélectionné.

Il y a quelques jours, les électeurs de la Colombie-Britannique ont appuyé à la majorité un nouveau système électoral. Reste à voir ce que fera demain un gouvernement qui, lui, n'a pas reçu une majorité de voix.

Stéphane Rouillon
Président du Conseil démocratie et citoyenneté de Montréal
Montréal, le 19 mai 2005

LIBRE OPINION

Le tabac ne mobilise pas

ALEXANDRE MEUNIER
Coordonnateur de projets jeunesse

Réponse d'un fumeur au texte «La fin ne justifie pas les moyens» de Jacques Bernard (*Le Devoir*, 14 mai 2005)

Dans la lutte antitabac actuelle, certains semblent ourdir des pratiques déloyales qui s'apparenteraient à de la propagande. Une seule réaction possible: amis de la démocratie, aux armes! Pourtant convaincu moi aussi que la propagande est une négation de la démocratie, je ne crierai pas au scandale dans ce cas précis.

J'éprouve en fait un léger problème de conscience en lisant l'article de Jacques Bernard. Je sais que l'objectivité est ce vers quoi il faut tendre en tout temps et que l'enfreindre consciemment pour défendre plus vigoureusement une idée s'appelle de la propagande. Aucune différenciation possible entre la propagande honnête, qui a des relents de scandale des commandites, et celle adressant à la population des messages, appuyés scientifiquement, touchant la santé publique.

Suivant cette logique, comme les partisans des lois antitabac n'ont pas fait état des études qui leur tiraient dans le pied et n'ont pas cherché à argumenter leurs thèses ou à éviter certaines exagérations, ils se sont rendus coupables de propagande. Cette explication me laisse sur ma faim.

Pour éviter la banalisation du terme «propa-

gande» en l'utilisant à toutes les sauces comme capital d'indignation, ne serait-il pas intéressant de retourner le problème et d'envisager la faiblesse du lobby protabac, qui ne réussit pas à faire contrepois aux études brandies par les antitabacs?

Qui montera aux barricades?

Dans un débat public, pour qu'il y ait affrontement d'idées, il faut au moins deux protagonistes. On a bien vu ça et là quelques pétitions protabac et même des publicités dans les quotidiens du Québec (dont *Le Devoir*) qui invitaient les fumeurs à plus d'activisme, mais rien n'est apparu très organisé ou mobilisateur.

David contre Goliath, certes, mais le tabac ne mobilise pas. Il faut se rendre à l'évidence dès maintenant: les fumeurs ne monteront pas aux barricades pour défendre le tabac, pas plus que les producteurs maraîchers québécois qui ont remplacé le tabac par de nouvelles cultures.

Sans doute la plupart des fumeurs éprouveraient-ils une certaine culpabilité à réclamer jouissance absolue pour un produit aussi «socialement détesté» que le tabac. Une éventuelle «marche pour les droits des fumeurs dans les lieux publics» présenterait peu de chances de ressembler aux grèves étudiantes du printemps. Et pourtant, 25 % de fumeurs au Québec, c'est un bassin de mobilisation comparable à celui des étudiants.

Ce sentiment de culpabilité a-t-il été trans-

mis par le seul projet démagogique d'une clique de non-fumeurs? Le sentiment ne provient-il pas aussi de l'état d'esprit de bien des fumeurs, qui reconnaissent sans trop de mal les effets néfastes du tabac et se sentent néanmoins incapables de mettre un terme à cette mauvaise habitude (ou cette dépendance persistante)?

La lutte antitabac correspond à un véritable désir dans la population, répandu même parmi les fumeurs, d'éliminer le tabac dans les lieux publics. Les partisans d'une intervention de l'État pour endiguer le tabagisme ne sont pas qu'une poignée de militants et de lobbyistes.

Pas besoin d'aller bien loin pour les trouver, ces partisans. Tous les fumeurs de mon entourage ont essayé d'écraser à quelques reprises au cours de leur vie. Lorsqu'ils s'avouent vaincus par l'envie d'en griller une, les néo-anciens-fumeurs reconnaissent souvent que leur désir aurait pu rester inassouvi dans un environnement sans fumée. Ils en viennent alors à souhaiter une loi qui les empêchera de fumer ou bon leur semble et se considèrent dès lors comme des «toxicomanes incapables de décider d'eux-mêmes».

Si certains fumeurs appréhendent le 1^{er} janvier 2006, date prévue de l'entrée en vigueur des lois antitabac, d'autres voient cette date d'un bon œil et pensent que leur résolution du Nouvel An aura plus de chances de se réaliser que les années précédentes. Je leur souhaite déjà bonne année.

IDÉES

Les finances d'un Québec souverain : plus viables que jamais

JEAN CAMPEAU

Ancien président de la Caisse de dépôt et placement du Québec de 1980 à 1990

Certains disent que c'est du solide, d'autres, de la fantaisie; certains disent que c'est réaliste, d'autres, que c'est joviériste; certains disent que les hypothèses sont correctes, d'autres, que les incertitudes potentielles invalident les hypothèses.

Qui sont «certains» et qui sont «d'autres»? Où les meilleurs arguments se retrouvent-ils? Certains sont bien entendu les «souverainistes», et les autres, «ceux qui appellent les souverainistes les «séparatistes»». Quant aux meilleurs arguments, les paragraphes qui suivent permettront à chacun de tirer ses conclusions à l'aide de certains faits récents et non de conjectures émotives sur l'avenir.

De la proposition sur le budget d'un Québec indépendant et du document lui-même, bien peu de commentaires sur l'aspect comptable et les hypothèses économiques mais beaucoup de commentaires sur l'environnement qui prévaudra advenant un référendum favorisant la souveraineté.

Les hypothèses sur le budget reposent sur le comportement rationnel des agents économiques et sociaux, bref, sur la raison. Les pourfendeurs des finances d'un Québec souverain basent leurs commentaires sur une appréhension d'un mauvais fonctionnement de notre système économique et d'une quasi-hystérie qui s'emparera des citoyens le lendemain d'un référendum qui verrait une majorité voter en faveur de la souveraineté du Québec.

Établissons les faits: l'exercice des finances établit la viabilité d'un Québec souverain. En soi, d'ailleurs, il ne lance pas une nouveauté; la commission Bélanger-Campeau avait déjà établi que le Québec souverain est viable.

Souvenons-nous qu'à l'époque de cette commission, les déficits du gouvernement fédéral étaient importants, alors qu'aujourd'hui, ce sont les surplus qui sont importants. Compte tenu que les taxes et impôts qui viennent du Québec contribuent à ces surplus, il est normal d'affirmer que le Québec souverain serait aujourd'hui encore plus viable qu'à cette époque de la commission Bélanger-Campeau.

Décision rationnelle

La discussion d'aujourd'hui porte sur les circonstances et le comportement des agents économiques à la suite d'un OUI. Les faits tels que révélés par l'expérience passée peuvent aider à situer le débat sur les hypothèses du comportement futur invoquées de part et d'autre.

Les pourfendeurs de l'indépendance du Québec font de la projection de leurs états d'âme

Que peut-on dire de ces deux visions? La première est à tout le moins basée sur le fait qu'une décision favorable à l'indépendance aura été prise démocratiquement et ne constituera pas un coup d'État surprise mais une décision rationnelle, soit une continuité dans l'évolution du Québec.

La deuxième semble s'appuyer sur le fait qu'en cas de résultat favorable à l'accession du Québec au rang de pays, les citoyens qui ont voté paniqueront et oublieront les éléments de rationalité qui les habitaient au moment du vote. Bref, une rupture désordonnée. Sans être très explicite sur le sujet, on laisse également entendre que le Canada réagirait de manière irrationnelle et oublierait ses propres avantages à rester en bons termes avec le Québec.

Qu'en est-il, au juste? Je crois sincèrement que les pourfendeurs de l'indépendance du Québec font de

la projection de leurs états d'âme et nient que la raison est une force qui prévaudra. Certes, devant la réalité, quelques-uns décideront d'agir de façon irrationnelle et émotive, mais que tout un peuple fasse cela est fortement invraisemblable car les citoyens du Québec ont su par le passé s'assumer et prendre leurs responsabilités. Si les Québécois votent OUI, cela aura été avec leur «raison et leurs tripes». Ce résultat sera accueilli au Canada et sans doute traité avec une certaine dose d'émotivité, mais rien ne permet de dire que les Canadiens perdront la raison et le sens de leurs intérêts.

Ceux qui prédisent un état d'émotivité tel que le Québec et son économie seront dans la tourmente ne sont-ils pas les mêmes qui ont créé ou accrédité le «coup de la Brinks», ne sont-ils pas les mêmes qui ont fait peur aux citoyens en disant que «les pensions de vieillesse disparaîtraient» et que le «financement sur les grands marchés financiers serait impossible et coûteux»?

Tous ces épouvantails ne se sont pas matérialisés et ne se matérialiseront pas car ils ont été soit mis en scène, soit brandis sans fondement. N'y a-t-il pas eu un agent de la Gendarmerie royale du Canada pour poser des bombes et amplifier une crise? Les mentalités ont évolué et le contexte international aussi.

Des affaires rentables

Cette étude sur la situation financière d'un Québec souverain vient démontrer que les ressources du Québec seront amplement suffisantes pour assumer tous les programmes et transferts provenant du gouvernement fédéral et maintenir les services et la qualité de vie des Québécois.

Quant à la capacité de financement d'un Québec souverain, souvenons-nous des prédictions catastrophiques au lendemain d'un premier gouvernement souverainiste et souvenons-nous de la réaction des grands financiers de Toronto quand le Québec a décidé de prendre en main son financement en s'affranchissant des grands syndicats financiers. Après une hésitation dont les banques américaines, japonaises,

françaises, allemandes, belges et anglaises ont profité, la raison a prévalu et les grandes banques canadiennes ont demandé et recommencé très rapidement à participer au financement du Québec car il y avait des profits intéressants à réaliser. Faire des affaires avec le Québec demeurait toujours rentable.

Les investisseurs quitteraient le Québec, dit-on? Faut-il rappeler aux personnes qui mettent en avant ce scénario que même une grande multinationale québécoise a investi en Irlande du Nord, région où le climat politique est perçu comme bien plus trouble que ne le serait jamais le climat d'un Québec ayant accédé à sa souveraineté de façon démocratique?

Tous les investisseurs sont à la recherche de profit. Le Québec n'est-il pas la «province canadienne» qui a favorisé la venue du libre-échange, contrairement à l'Ontario? Sans ce soutien du Québec, le libre-échange de Brian Mulroney aurait-il été signé? Le Québec est ouvert et restera ouvert au monde des affaires. On peut trouver bien d'autres exemples du même genre.

On ne peut décrire honnêtement l'environnement futur qu'en affirmant que la rationalité et l'intérêt continueront de structurer l'économie et les affaires publiques. Il faut bien admettre que des désaccords peuvent nourrir des peurs, mais on doit aussi concéder que notre société aussi bien que les autres provinces du Canada répondra à ces peurs à partir d'un cadre rationnel au service du bien commun.

Le débat sur la question du Québec doit se faire intelligemment. Les Québécois sont responsables, et le Québec sait faire.

1. Au sujet des pensions de vieillesse, il est toujours bon de préciser que ces paiements du fédéral sont pris à même les impôts et taxes que nous, les gens du Québec, payons à Ottawa. Dans un Québec souverain, ces mêmes pensions de vieillesse seraient versées par le Québec directement aux personnes âgées. Le détour par le fédéral serait évité. Le seul changement serait la couleur du chèque.

Hommage à Paul Ricœur

L'adieu à un sage

MILOUD CHENNOUFI

Candidat au doctorat et chargé de cours à l'Université de Montréal

Il a traversé le siècle sans perdre de sa légendaire sérénité. Aujourd'hui, il n'est plus. Il est parti aussi discrètement qu'il fut parmi les vivants.

Paul Ricœur naquit alors que le monde couvait l'un des plus grands cataclysmes de l'histoire: la Première Guerre mondiale et son gigantesque amoncellement de cadavres pétrifiés, transpercés d'éclats d'acier ou gisant dans un théâtre de l'horreur qui abritait l'effroyable barbarie du gaz moutarde.

La petite enfance du petit Paul se déroula sous le signe tragique d'un autre événement déchirant: ses deux parents sont décédés, le laissant orphelin très jeune. Un trop-plein de violence qui donne le frisson. Ricœur sera pacifiste.

Un pacifiste rattrapé en 1939 par la folie des hommes (pas celle des femmes), un pacifiste mobilisé, un pacifiste arrêté et emprisonné. Que faire des années de captivité? Sombrier dans le désespoir comme tant de pacifistes? Se transformer en va-t-en-guerre et cueillir les hommages dus aux héros de carton une fois la guerre finie? Non. Non, parce que ce n'est pas Ricœur.

Travailler et travailler dur, telle fut la réponse de Ricœur. Incarcéré, il a traduit *Idées directrices pour une phénoménologie* de Husserl. Ceux qui connaissent l'œuvre comprennent l'ampleur de la tâche. Une tâche — on ne le répètera jamais assez — accomplie dans la forme la plus cruelle de la privation de liberté.

C'est en tant que prisonnier de guerre que Ricœur a traduit un texte monumental. Cette prouesse, à elle seule, aurait suffi à lui assurer la postérité. À l'image d'un Nazim Hikmet et ses poèmes, les plus beaux, composés derrière les barreaux pour délit d'opinion. À l'image d'un Antonio Gramsci et ses carnets noirs d'encre et de sang dans les prisons fascistes.

Le passeur

Ricœur fut l'autre passeur de la phénoménologie dans le monde francophone. Un passeur moins bruyant, donc moins audible. Pendant longtemps en France, la phénoménologie était reçue telle qu'acheminée par Merleau-Ponty et, plus encore, telle qu'assaisonnée à la sauce de la culpabilité existentialiste par Sartre. Il n'en reste rien aujourd'hui, ou presque, à l'exception peut-être d'une évocation toute opportuniste qu'on décerne de temps à autre dans le vacarme assourdissant des intellectuels médiatiques.

Un proverbe d'Afrique du Nord dit: il ne restera du cours d'eau que ses galets, autrement dit que ce qu'il contenait de solide. Et le solide dans l'introduction de la phénoménologie en France, c'est, notamment et surtout, le travail de Ricœur. Pour dissiper le moindre doute à ce propos, il suffit de rappeler qu'un philosophe de l'envergure de Jacques Derrida a reconnu que Ricœur lui apprit à lire la phénoménologie et attira son attention sur *Totalité et infini* de Levinas à une époque — le début des années 60 — où Levinas était inconnu. On mesure à sa juste valeur l'impact déterminant de tout cela lorsqu'on prend conscience du rôle majeur de la phénoménologie et de Levinas dans le parcours philosophique de Derrida.

La philosophie, pour reprendre une figure imagée de Léo Strauss, se tient dans la dynamique du repos et du mouvement; elle se situe nécessairement du côté du premier. Le défi du philosophe est alors de se soustraire au mouvement de la vie et des événements dont il fait paradoxalement partie pour saisir, dans le repos, les problèmes qui fourmillent dans le mouvement.

Ce repos n'est pas de tout repos, loin s'en faut. C'est un repos éprouvant et anxiogène, fait d'un ef-



Paul Ricœur en juin 2003. Le philosophe est décédé le vendredi dernier, à l'âge de 92 ans.

MARTIN BUREAU AGENCE FRANCE-PRESSE

fort titanique de lecture, de relecture, d'identification de problèmes, de doute, de peur, d'essais et d'erreurs, d'espoir et d'accablement; bref, du lourd tribut à consentir pour cette extraordinaire érudition, celle de Ricœur, qui nous a éblouis, nous, récepteurs du nectar de sa pensée.

Et, par le fait même, par la révérence aussi et par la profonde reconnaissance qui s'imposent d'elles-mêmes face à tant d'intelligence, l'annonce de la mort de l'homme, d'un homme comme Ricœur, nous a essoré le cœur. [...]

Les restes

«Je n'ai pas une philosophie qui serait ma philosophie et que je déploierai de livre en livre. [...] J'ai toujours pensé en termes de problèmes. [...] La continuité de mon travail me paraît avoir été assurée par les restes, chaque livre laissant un résidu sur lequel, à chaque fois, je rebondis: c'est ce qu'il affirmait dans un entretien au Magazine littéraire. Pas de système clos de pensée, pas de dogmatisme, mais une pensée ouverte, prenant racine dès le début dans les interstices de la pensée, celle des autres parfois, la sienne propre d'autres fois, mais toujours pour explorer des contrées vierges.»

Merleau-Ponty traite-t-il de la perception du point de vue phénoménologique, Ricœur, en phénoménologie lui aussi, creuse au contraire le problème de la volonté. Son problème est autrement dit ce qui est nécessairement laissé dans l'ombre lorsque l'attention du philosophe est accaparée par le problème de la perception.

De ce travail subsiste un reste: le problème du mal. Un nouveau travail prend alors forme pour «déterminer ce qui pouvait y avoir de structuré/structurant dans la perception du mal». Là, la pluralité des perceptions du mal pousse le phénoménologue Ricœur à l'interprétation, à l'herméneutique. Herméneute, justement, c'est en tant que tel que l'image de Ricœur pourrait demeurer dans l'esprit de ses lecteurs; c'est un herméneute qui a pris la mesure du facteur symbolique pluriel dans la perception du mal.

Autre résidu, autre travail: Freud, l'inconscient et le conflit des interprétations. Ricœur serait-il psychanalyste? Pas seulement. En fait, pas plus qu'il ne fut phénoménologue seulement ou herméneute seulement. Ricœur est un explorateur patient et acharné. Traiter du mal différemment, à partir de la culpabilité pathologique: voilà pour quoi Freud. Voilà pourquoi s'est imposée à lui une réflexion sur «les limites de la conscience, l'inconscient, lieu d'échec de la phénoménologie».

Prolifique, percutant

Modestie et ouverture d'esprit, donc. Combien sont-ils aujourd'hui ou même avant, les penseurs qui ne tremblent pas devant les limites de leur domaine, qui n'hésitent pas à voir ailleurs, qui ne tombent pas dans l'autosuffisance, cette maladie qui guette tout universitaire et dont presque tous les universitaires sont atteints?

Passons! En effet, il y a plus important. Il y a le parcours de Ricœur qui se poursuit à la faveur d'un nou-

veau résidu: la pluralité des interprétations et l'intérêt maintenant porté au structuralisme, sans dogmatisme, encore et toujours... Et ainsi de suite: le problème de la métaphore et celui du langage en tant que créateur de sens «au-delà de la logique, au-delà de la maîtrise des mots», le problème narratif, du temps, de l'histoire, etc. Plus tard, le problème de la justice en lien avec la préoccupation originelle du mal; «le mal, en effet, c'est d'abord l'injustice, le tort fait aux autres».

Ricœur demeurera aussi prolifique que percutant jusqu'à la fin: *La Mémoire, l'histoire, l'oubli* à 86 ans, *Parcours de la reconnaissance*, l'année dernière, à 91 ans. C'est un euphémisme de dire qu'il s'agit là de deux œuvres magistrales, deux œuvres de grande, de très grande maturité.

Que de là où il se trouve, Derrida nous permette d'emprunter encore une fois les mots fort justes dont il a usé pour dire de profondes vérités sur Ricœur. Il fut «à tous les sens de ce terme homme de parole». Ricœur «accueillait [dans son séminaire], le plus souvent pour leur donner la parole, des étudiants, des chercheurs, des collègues». Un séminaire où régnait un esprit, «grâce à Ricœur, exemplaire: sérénité, liberté, amicalité dans les discussions, rigueur et tâtonnements d'une vraie recherche».

On ne forcera pas le propos en disant que si la philosophie du XX^e siècle ne devait avoir qu'un seul et unique mérite, ce serait sans doute d'avoir inscrit la parole et le dialogue au cœur de l'éthique. En la matière, l'apport de Ricœur est inestimable. Dans ce bas monde, il fut un sage. *Ecce homo.*

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine : Gérard Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Jeanne Coriveau (affaires municipales), Fabien Deglise, Marie-Andrée Chouinard (éducation), Josée Boileau (éditorialiste, responsable de la page Idées), Brian Myles (justice et faits de société), Clairandree Cauchy (Général), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Benoît Munger (responsable du site Internet), Laurence Clavel, Jean-Guillaume Dumont (communis internet), Isabelle Paré (santé), Louise-Maude Roux-Soucy (surnuméraires); Pauline Gravel (sciences); Guillaume Bourault-Côté (surnuméraires); Michel Garneau (cartivistes); Diane Precourt (responsable des pages thématiques); Martin Ducloux, Michèle Malenfant et Christine Dumazet (relecteurs), Renée Léo Guimont et Serge Paquin (relecteurs surnuméraires); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (théâtre et cahier culture), Julie Carpentier (supplément), Paul Bennett (supplément cahiers spéciaux et culturels du week-end), Stéphane Baillargeon (reporter), Paul Cauchon (médias), Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma), Bernard Lamarche (arts visuels et musique), Frédérique Doyon (surnuméraires); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Dominique Reny (supplément), Philippe Papineau (surnuméraires), Eric Desrosiers, Alec Castonguay, Claude Turcotte, François Desjardins (surnuméraires); à l'information internationale: Jean-Pierre Legault (supplément international et page éditoriale), Claude Lévesque, Guy Taillefer (adjoint au directeur de l'information), Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Gilles Paré (directeur), Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque, Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); à la publicité et le marketing: Jacqueline Avril, Jean de Billy, Marlene Côté, Dave Cameron, Yan Hamel, Christiane Legault, Amélie Maltais, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Micheline Ruelland, Nadia Sebal, Mélanie Simard (publicitaires); Laurence Thériault (directrice adjointe), Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaire); LA PRODUCTION Christian Goulet (directeur de production), Michel Bernatchez, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yannick Morin, Nathalie Zematias, Olivier Zula, INFORMATICQUE Yanick Martel (responsable); PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Linda Thériault (responsable service à la clientèle, distribution et tirage), Roxanne Labelle (coordonnatrice à la promotion et à la sollicitation), Loli Sénéchal-Berthiaume, Monique L'Heureux, Rachelle Leclerc, Caroline Simard, L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furov, Germain Haec (contrôleur), Ghislaine Lefleur, Claudette Béliève (adiointe administrative), Claudine Chevrier, Monique Proteau, Danielle Ross.

ACTUALITÉS

SIMARD

SUITE DE LA PAGE 1

Mme Simard jugeait injuste de ne pouvoir témoigner de son expérience alors que Guy Cloutier peut toujours donner au public sa version des faits. «Si les ordonnances de non-publication l'ont aidée à traverser certaines périodes difficiles, elles l'empêchent aujourd'hui de poursuivre son chemin», peut-on lire dans la section du jugement qui reprend les arguments invoqués par Nathalie Simard. Mme Simard n'a pas fait de commentaires, à l'instar de ses avocats, hier à sa sortie du palais de justice, au terme d'un huis clos de deux heures.

Invoquant un autre dossier fort médiatisé, celui du boxeur Dave Hilton, le juge Maurice Laramée a accueilli favorablement la requête de Mme Simard.

«Dans un cas où la victime demande elle-même de parler, la cour ne voit aucun motif de nier à la presse les éléments qui constituent la raison d'être, informer. Il serait pour le moins incongru d'imposer à une personne en possession de tous ses moyens une protection dont elle ne veut pas», écrit le juge Laramée dans sa décision.

Si l'avocat de Guy Cloutier ne s'est pas opposé au soubait de la victime, il craint néanmoins que la levée de l'ordonnance ne cause du tort à l'imprésario, qui purge depuis décembre dernier une peine de prison de 42 mois. «Tout le processus était enclenché en vue de sa réhabilitation. Il a reconnu ses torts, etc. Là, cela va encore être médiatisé, avec les détails; évidemment, cela peut avoir des répercussions sur son entourage, ses proches, ce qui n'est pas souhaitable. Il voulait, après sa réhabilitation, après sa thérapie, passer à autre chose», a expliqué hier M^{re} Claude F. Archambault.

Le gérant d'artiste, qui sera admissible à une libération conditionnelle en février 2006, a été condamné en décembre dernier pour attentat à la pudeur, agression sexuelle et relations sexuelles avec une mineure, et pour avoir encouragé Mme Simard à cacher un acte criminel moyennant rétribution. L'imprésario avait plaidé coupable à six des neuf chefs d'accusation qui pesaient contre lui — dont la plupart concernaient Mme Simard —, coupant ainsi court à un procès qui s'annonçait fort médiatisé.

Née sur l'île d'Orléans dans une famille peunant, la jeune Nathalie Simard entreprend sa carrière d'artiste dès son plus jeune âge, l'imprésario Guy Cloutier l'ayant alors prise sous son aile, comme il l'avait fait quelques années plus tôt avec son grand frère, René Simard. À l'âge de neuf ans, elle enregistre son premier album. Sa carrière décolle rapidement et, deux ans plus tard, elle vend 30 000 copies de son disque *Nathalie chante pour ses amis*. Elle animera également plusieurs émissions pour enfants, dont *Le Village de Nathalie*.

Derrière l'image de l'enfant couverte de gloire se cache la drame vécu par la jeune fille. Les agressions sexuelles débutent alors que Nathalie Simard n'a que 11 ans et se poursuivent pendant sept ans, jusqu'à ce qu'elle atteigne sa majorité.

Une conversation téléphonique enregistrée par Mme Simard, au cours de laquelle Guy Cloutier avoue ses crimes, a contribué à écrouler le gérant d'artiste, qui avait tenté de la convaincre de se taire, notamment en lui offrant une coquette somme d'argent.

Le Devoir
Avec la Presse canadienne

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du *Devoir*: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courriel redaction@ledevoir.com

L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346
Par télécopieur (514) 985-3390

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340
Par courriel avisdev@ledevoir.com

Les avis de décès (Le Mémoriel)

Au téléphone (514) 525-1149
Par courriel info@lememoriel.com

Les petites annonces

et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Service à la clientèle et abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur (514) 985-5967
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le *Devoir* peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en aviser notre service à la clientèle.

Le *Devoir* est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québec St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean-Richelieu, division de Imprimeries Québec Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans *Le Devoir*. *Le Devoir* est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québec Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

COMMANDITES

Les contrats gérés par la machine gouvernementale constituent des exemples de frugalité

SUITE DE LA PAGE 1

marges bénéficiaires frôlant parfois les 100 % pour la production d'articles promotionnels en sous-traitance.

À l'inverse, les contrats gérés par la machine gouvernementale constituent des exemples de frugalité. Des commandites de 25 millions ont nécessité de modestes frais de production de deux millions, et rien d'autre.

Et le gagnant...

Tous les publicitaires sont millionnaires, mais certains le sont plus que d'autres. Le Groupe Everest, propriété de Claude Boulay, s'impose comme le grand gagnant du programme des commandites avec des contrats d'une valeur totale de 67,7 millions de dollars, suivi de Jean Lafleur Communication Marketing (65,5 millions), de Jean Brault de Groupaction (60,8 millions) et de Gosselin (44,2 millions). Paul Coffin (8,7 millions) et BCP (6,3 millions) ferment la marche. La bonne fortune de ces publicitaires s'est transposée en salaires, en primes et en dividendes totalisant près de 100 millions de dollars sur une décennie.

En ce qui a trait à ceux qui ont profité des commandites, le groupe Polygone/Expour, propriété de Luc Lemay, arrive en tête du palmarès avec des commandites de 44,9 millions de dollars. C'est la somme déboursée par le gouvernement du Canada pour assurer sa visibilité dans *l'Almanach du peuple*, des salons de plein air en région, des revues de chasse et pêche et des capsules radio dans lesquelles la présence du fédéral se limitait à un simple «Le gouvernement du Canada vous souhaite une bonne pêche!». Le rapport de Kroll se termine par une annexe cocasse tirée de la participation de Polygone/Expour au programme des commandites: une affiche géante de «la mouffette du Canada» diffusée dans un tabloïd, avec le mot-symbole «Canada» bien en vue et un message: «Le Canada, un immense territoire de grand air». L'histoire ne dit pas qui, du scandale ou de l'animal en question, sent le plus mauvais.

Polygone/Expour est au cœur du scandale en raison de l'implication en son sein de Jacques Corriveau. Cet ami personnel de Jean Chrétien a touché 5,8 millions de Luc Lemay pour soi-disant du travail de design, alors qu'il s'agissait en vérité de commissions pour avoir rapporté des contrats de commande à Luc Lemay. L'ex-directeur général du Parti libéral du Canada, section Québec (PLC-Q), Daniel Dezainde, a déclaré lors de son témoignage que M. Corriveau avait mis en place un «système de ristournes» pour forcer ceux qui profitaient de la manne fédérale à renflouer les coffres du parti.

En matière de publicité, les plus importants contrats ont été accordés à l'agence torontoise Vickers & Benson (277,6 millions), suivie de BCP (159,7 millions) et de Groupaction (111 millions). Le placement média représente 53 % des dépenses à ce chapitre, 47 % de celles-ci provenant des agences pour des frais de production.

2,6 millions au PLC

Le hasard fait parfois drôlement les choses. Pendant que les contrats se sont mis à pleuvoir sur les agences de publicité, celles-ci ont arrosé le PLC-Q en contributions officielles de 801 627 \$. Everest (194 832 \$), Vickers & Benson (151 659 \$) et Groupaction (170 854 \$) arrivent en tête du club des publicitaires épris de la cause libérale, quoique le cas de Groupaction soit particulier. Les juristes comptables de Kroll ont considéré que les contributions indirectes avouées par Jean Brault se chiffrent à 1,8 million, portant le retour d'ascenseur global dont aurait bénéficié le PLC-Q à la coquette somme de 2,6 millions de dollars. C'est beaucoup plus que les 750 000 \$ d'argent souillé que le gouvernement Martin a l'intention de mettre en fiducie en attendant la publication du rapport final du commissaire John Gomery. Les enquêteurs n'ont cependant pas tenu compte des 250 000 à 300 000 \$ en liquide que Jacques Corriveau aurait transmis à Michel Béliveau, selon le témoignage de celui-ci.

Charles Guité, l'ex-directeur du programme des commandites, n'est pas en reste. L'homme qui a autorisé toutes les factures soumises par les publicitaires entre 1996 et 1999 s'est bâti une retraite dorée après son départ de la fonction publique. Les agences ont versé un demi-million de dollars à sa petite boîte, Oro, la plupart du temps pour des services sans résultats probants.

L'étude du rapport de Kroll, Lindquist, Avey se poursuit aujourd'hui. Suivra ensuite le témoignage fort attendu de Joe Morselli, un ami d'Alfonso Gagliano que Daniel Dezainde a identifié comme «le vrai patron» du PLC-Q.

Le Devoir

Sommaire des contrats par agence (en millions \$)

AGENCE	PLACEMENT MÉDIA	COMMANDITES	COMMISSION D'AGENCE	PRODUCTION	TOTAL
Groupe Everest	2,97	28,34	4,19	32,17	67,67
Lafleur	1,91	26,20	4,15	33,20	65,46
Groupaction	6,52	37,21	5,87	11,23	60,83
Groupaction / Gosselin		13,00	1,91	8,15	23,06
Gosselin	0,08	11,31	1,58	8,24	21,21
Vickers & Benson	3,40		0,60	11,36	15,36
Compass Communications	0,71	7,79	1,30	5,31	15,11
Communication Coffin		5,39	0,78	2,53	8,70
Groupe BCP	3,40	0,03	0,61	2,31	6,35
Other	1,11	10,56	1,62	8,16	21,35
Sous-total	20,10	139,83	22,61	122,56	305,10
Géré à l'interne		24,53		2,28	26,81
TOTAL	20,10 \$	164,36 \$	22,61 \$	124,84 \$	331,91 \$

SOURCE: KROLL, LINDQUIST, AVEY



Un projet de commandite figurant en annexe du rapport de la firme Kroll.

ÉNORMITÉS

ces commissions couvraient les coûts de production, Lafleur a quand même facturé un million en honoraires supplémentaires. Gosselin a adopté la même philosophie de gestion en percevant sur six projets des commissions de 368 359 \$ en sus d'honoraires de 1,6 million.

Dans le cadre de la tournée du *Bluenose*, Gilles-André Gosselin a payé ses employés entre 12 et 17 \$ l'heure, Jean Lafleur entre 125 et 150 \$. Sur la facture expédiée aux Travaux publics, il a augmenté les montants de 99 % dans le cas de ses employés et de 138 % dans le cas de Lafleur. La production d'articles promotionnels lui donnait aussi l'occasion de percevoir des marges bénéficiaires de 96 %, sans égard au travail accompli, avant de refilet la note à l'État.

Par l'intermédiaire de Groupaction, le gouvernement a acheté des pages de publicité dans *l'Almanach du peuple* payées en moyenne 4500 \$ la page, pour un total de 525 000 \$, soit six fois plus que le prix par page payé par le gouvernement du Québec. La dépense a notamment permis de mettre en valeur les ministres libéraux issus du Québec, dont Alfonso Gagliano. Polygone/Expour, l'entreprise qui édite *l'Almanach*, a aussi bénéficié de 15,9 millions pour des capsules radio d'une ineffable banalité.

Le gouvernement a versé deux commandites totalisant 841 738 \$ à Polygone/Expour plus des commissions de 126 262 \$ à Groupaction pour deux salons de plein air qui n'ont jamais eu lieu. La visibilité offerte au fédéral dans des salons régionaux pour

compenser cet échec vaut à peine plus de 5000 \$. Alors que la presse avait évalué entre 1 et 1,5 million les contributions au PLC réalisées par Jean Brault, les enquêteurs de Kroll ont arrêté ce retour d'ascenseur à 1,7 million, en incluant notamment une somme de 812 065 \$ à Comsar, 430 370 \$ à Pluri-Design (l'agence de Jacques Corriveau) et 153 481 \$ au lobbyiste libéral Alain Renaud. Les dons en liquide, estimés à près de 250 000 \$, n'ont pas été pris en considération.

En recourant à ses nombreuses filiales comme sous-traitants, Everest a pu dégager des marges brutes de 67 % sur la production d'articles promotionnels, dont le coût est passé de 80 603 \$ à 243 314 \$ dans un cas particulier, lorsque le ministère des Travaux publics a reçu la note. La complexité de la structure de propriété d'Everest a compliqué le travail de Kroll.

Paul Coffin a réussi le tour de force de facturer 1,3 million en honoraires au gouvernement, bien que son entreprise ne détenait aucun instrument de mesure du temps travaillé jusqu'à 2001. Coffin a aussi réclamé en double le paiement d'un contrat exécuté en sous-traitance par Eminence grise, pour un montant de quelque 50 000 \$.

Pour toutes les agences passées en revue par les experts de Kroll, des données importantes, comme des bilans financiers d'une année entière, manquaient à l'appel.

Le Devoir

AUDACE

insupportablement crue. Cette promenade exploratoire est présentée dans la série «nouvelles scènes» (orchestrée encore cette année par Claude Poissant), qui regorge de propositions audacieuses. Dans *La Pornographie des âmes*, par exemple, le chorégraphe Dave St-Pierre s'amuse à décliner tous les interdits et les transgressions de ce monde dans lequel l'apparition d'un sein à la télé est plus obscène que tous les cadavres ensanglantés des séries policières à la chaîne ou de l'information-spectacle des grands réseaux (PdA, du 4 au 7 juin).

Tout cela sans parler de Martin Crimp, un des dramaturges les plus étranges que l'Angleterre ait jamais produits, dont Claude Poissant monte le dérivé *Traitement* (Go, du 27 au 30 mai); de Marie Brassard, une habituée du festival qui revient avec *Peepshow* (PdA, du 30 mai au 2 juin), ou du metteur en scène Alain François (nous publierons samedi dans notre cahier *Culture* l'entrevue qui nous accordait il y a quelques jours), qui monte ici Daniel Danis (*un roman dit*) au Monument-National, du 1^{er} au 3

juin), et Edward Bond (*Si ce n'est toi*, à l'Espace Go du 2 au 5 juin). Tout au long du festival également, les mordus pourront rencontrer les artistes, visionner une bonne demi-douzaine de films sur le théâtre, assister à une série de quatre lectures publiques organisées par le Centre des auteurs dramatiques (CEAD) au Studio-théâtre de la Place des Arts, les 1^{er} et 2^e juin — il faut réserver sa place au (514) 288-3384, poste 221 —, et participer au grand débat public du festival sur le thème «*Qu'ils créent les artistes!*», le 30 mai de 10h à 16h au Théâtre d'Aujourd'hui. Audace et provocation, qu'on vous disait...

Le Devoir

Festival de théâtre des Amériques
Dans une dizaine de salles près de chez vous
Du 25 mai au 8 juin
www.fta.qc.ca